

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1737.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majeste Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce *Journal* régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce *Journal*, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs *Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires*; entr'autres, *Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux*: *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite*, à present 38. vol.: *Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht*, 24. volumes en 42. parties, & continué. *Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie*, 18. vol. & *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans*, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux *Supplémens*. Ce dernier *Journal* est extrêmement curieux, ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la *Bibliothèque Italique* & des *Memoires du P. Nicéron*, un volume tous les trois mois, de même que de la *Bibliothèque raisonnée*, qui contient à present 18. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Novembre 1737.

ARTICLE I.

Contenant quelques nouvelles de Litterature.

I. **L**E Nom de Louïs XIV. presente à l'esprit l'idée du Regne le plus long & le plus glorieux que l'Europe ait encore vû & auquel elle se soit plus interessée. Né au milieu de la Guerre, qui orna son berceau de palmes & de lauriers, il l'aima presque toute sa vie & par une suite necessaire de cette inclination, il se vit engagé à la faire lors même qu'il ne l'aima plus. Les seize ou dix-sept années qui se sont écoulées depuis son avènement au Trône jusqu'à ce qu'il ait gouverné par lui-même, fournissent plus d'événemens considerables que la plûpart des Regnes de ses Prédecesseurs: Guerres étrangères & domestiques à soutenir, Intrigues, Cabales, Factions à soumettre, à désunir, à déconcerter; Négociations importantes à menager, à conclure, c'est à quoi elles ont été employées.

Quelque considerables que soient ces Evénemens,

à peine méritent-ils d'être comparés à ceux qui les ont suivis : Maître d'un grand Peuple, ayant les plus fameux Capitaines de l'Europe, des Ministres habiles, ce Prince jeune, plein de feu, plein d'amour pour la gloire, crut pouvoir tout entreprendre.

Il y a près de vingt-deux ans que ce Monarque est mort. Pendant la vie même on attendoit son Histoire. Il est étonnant que d'un si grand nombre d'Écrivains dont la France abonde, aucun ne l'ait entreprise. On en a donné différens morceaux, on en a fait des Essais : cependant on peut dire que ces sortes d'ouvrages n'ont point satisfait l'attente du Public. Messieurs de Larrey & de Limiers ont entrepris de la donner toute entière ; mais il leur a manqué bien des connoissances qu'on a eues depuis.

Mr. de la Hode y a travaillé depuis près de dix ans. Il s'est donné tous les soins possibles pour ramasser les Livres où cette Histoire est répandue par parties ; aux Livres il a joint quantité de Manuscrits qu'il a eu le bonheur de trouver. C'est une Histoire sincère qu'il a faite, d'où la flatterie & la malignité sont également bannies : exacte, où les Faits sont marqués dans leur tems, avec l'étendue nécessaire pour en donner une juste idée : judicieuse, où l'on distingue les apparences de la vérité d'avec la vérité même : utile, où les Gens de Guerre & de Cabinet trouveront de quoi s'instruire & se perfectionner : sçavante & approfondie, où les vûes, les intentions, les ressorts, les principes qui ont fait agir, sont détaillés & prouvés : générale, où il rapporte tout ce qui peut faire connoître, non seulement le Prince dont il a écrit la vie, mais aussi son Peuple, & toutes les parties de son Gouvernement ; qui parle des affaires étrangères autant qu'il est nécessaire pour la parfaite intelligence de tout ce qui s'est passé sous ce Regne : équitable, où il rend justice aux Nations

Nations & à ceux qui les ont mis en mouvement; ou il combat ce que la partialité a dicté de louanges ou de condamnations outrées: enfin, pure & nette pour le stile, mais sans affectation, évitant même ce langage qui flate trop l'esprit pour ne pas lui ôter une partie de son attention.

L'Auteur a lû tout ce qu'on a écrit sur ce vaste sujet: mais il l'a lû en critique, & c'est cette multitude de Livres & de Manuscrits qui a fait son plus grand travail: la partialité, l'adulation, les ont presque tous dictés, plusieurs même sont de pure imagination, & il semble que leurs Auteurs n'ayent eu d'autre vûë que de ruiner la verité de l'Histoire & d'embarrasser ceux qui entreprendroient de l'écrire. L'exactitude des citations mises en marge, les critiques qu'il a faites de tems en tems, feront connoître quels sont ceux à qui il s'est attaché, & pourquoi il a rejeté les autres; que c'est en réunissant tout ce qu'il a trouvé de vrai, de sensé, qu'il a formé un Corps entier de l'Histoire de ce fameux Regne; & qu'il a donné à chaque partie toute l'étendue qu'elle devoit avoir.

Les troubles qui ont agité la minorité sont écrits de maniere à faire connoître distinctement tous ceux qui y ont eu part. On verra la France sur le penchant de sa ruine, prête à devenir la proie d'un Ennemi qu'elle avoit presque toujours battu, & ceux qui étoient particulièrement interessés à la soutenir, se réunir à cet ennemi & l'introduire jusques dans la Capitale. On sentira que la séduction avoit gagné presque tous les Corps de l'État, & que sous prétexte du bien public, tous les Chefs de ces mouvemens n'avoient en vûë que de s'élever, que d'abaisser ceux qui s'opposoient à leurs desseins; & que le peuple fut leur jouët & leur victime. Enfin l'Autorité Royale presque abattuë, se relève tout à coup &

devient plus absoluë qu'elle n'a jamais été.

La Paix de Munster, celle des Pyrenées, le Mariage du jeune Monarque avec l'Aînée des Infantes d'Espagne, Mariage qui a eu de si grandes suites ; entrent aussi dans cette partie, & sont développés avec soin. L'Auteur a consulté les Actes publics, les Mémoires particuliers de ces Négociations & les a mis dans tout leur jour.

A ces tems, qui à parler exactement, appartiennent à l'Histoire de ce Regne plutôt qu'à celle du Monarque, succède cette longue suite d'années où il a gouverné par lui-même. Sa Cour est bientôt la plus magnifique, la plus superbe, la plus polie, la plus galante de l'Europe ; les Arts se perfectionnent, le bon goût s'établit. Un Ministre habile & zélé fait des établissemens utiles, il fait fleurir le Commerce. Dans l'intérieur du Royaume tout est tranquille ; les Princes, les Grands ne sont plus que de simples Courtisans ; le coup d'œil du Maître tient tout dans l'ordre & dans la soumission. Ces plaisirs, cette abondance qui l'environnent, n'éteignent point son amour pour la gloire ; il saisit la première occasion de faire la Guerre. Lui-même se met à la tête de ses Armées : Ses mesures sont si bien prises, sa présence inspire à ses Troupes tant d'ardeur, que les Provinces entières, les Villes les plus fortes, sont à peine quelque résistance.

Cette Guerre est accompagnée de toutes les Négociations qui pouvoient calmer la jalousie ou les inquiétudes de ses voisins. Ces Négociations sont inutiles. Ne connoissant pas encore ses forces, ou n'étant pas déterminé à en faire usage, on le contraint en quelque sorte à faire la paix, par laquelle on lui cède une partie de la Flandre.

Un nouveau Ministre, plein de genie pour la Guerre,

Guerre, entreprend de faire valoir les grands talens. Il y réussit, il ne parle à son Maître que de Gloire, que de Conquêtes. Il l'anime contre ceux qui l'avoient obligé à faire la Paix. Il lui expose les Projets, & des moyens sûrs pour les exécuter. De là la Guerre de 1672.

Toute l'Europe se réunit contre le Conquerant. Mais, peu heureuse, elle accepta la Paix qui lui fut proposée; toujours résoluë cependant à demeurer unie, & à reprendre les armes si jamais on lui donnoit occasion de le faire. Elle se presenta bientôt. Sous prétexte d'anciens droits qu'on fit revivre, & de quelques Articles du Traité de Nimegue peu clairement expliqués, des Chambres établies réunirent à la Couronne une très grande étendue de pays. On surprit Strasbourg, on acheta Casal, par où on se rendit également redoutable en Italie & sur le Rhin.

Il n'étoit gueres possible que les intéressés ne se remuassent. Guillaume Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, les réunit tous; & pour ôter à la France l'unique Allié sur qui elle pouvoit compter, lui & d'autres Puissances se servirent des dispositions des Anglois, pour renverser Jacques Second du Trône de la Grande-Bretagne. Louis XIV. crut devoir prévenir ses ennemis. Presque toujours il fut heureux, & leur accorda cependant une Paix aussi avantageuse que s'ils avoient été vainqueurs.

Ce genie guerrier avoit été accompagné de la fermeté & de la sensibilité qui en font une partie. De là cette vivacité à soutenir ses Droits contre l'Espagne, contre les Papes. De là le Bombardement de Genes, la Guerre de Hollande.

Tout ce qui étoit grand & glorieux fut de son goût. L'estime des Sçavans & des hommes distingués dans leur profession, la protection dont il les honora,

honora, les pensions qu'il leur donna, furent l'effet de ce goût; aussi-bien que les établissemens des Invalides, de St. Cyr, qui joints à ses Victoires & à ses Conquêtes, rendront son nom immortel.

Enfin la mort de Charles second Roi d'Espagne, donna lieu à la dernière guerre de ce Regne. Louis XIV. vit sa Gloire & ses Lauriers presque flétris. Il défunit ses ennemis, ou ils se défunirent eux-mêmes. Une Campagne heureuse lui rend son éclat & lui donne la consolation de voir l'Espagne & les Indes affermies dans sa Maison.

C'est l'abrégé de ce que ce grand Roi a fait par lui-même. L'Auteur l'a suivi pas à pas. Négociations, Alliances, tout est exactement décrit & scrupuleusement développé. Les Guerres sur tout, y sont rapportées de manière à faire connoître les fautes qu'on y a faites, & à donner une idée juste des Généraux qui y ont été employés. Il n'est point de Place dont il ne fasse une exacte description; point de combat, point de siège, dont il ne donne le détail.

En un mot, on peut compter qu'on n'aura point vu de Corps d'Histoire plus étendu & plus intéressant que celle-ci. Elle est à bien définir, l'Histoire Civile, Politique, Ecclésiastique, Militaire, Métallique de ce long Regne, qui fait la plus considérable partie de l'Histoire de France, & même de l'Europe.

Conditions proposées aux Souscripteurs.

CET Ouvrage sera imprimé en six Volumes in 4°. sur du beau papier blanc & bien collé. On y employera des Caractères neufs & d'un bel œil, & il sera enrichi des principales Médailles qui ont été frappées sous ce Regne, mais avec des remarques propres à faire distinguer ce qu'il peut y avoir d'outré.

des Princes Sc. Novemb. 1737. 319

Suivant la supputation la plus exacte qu'on a pû faire du Manuscrit, l'Ouvrage entier contiendra 480. feüilles d'impression, & environ 300. Médailles, gravées par les plus habiles Maîtres.

Les Soucriptions pour les six Volumes, en feüilles, en papier ordinaire, seront de trente-six florins argent d'Hollande, dont on payera neuf florins en souscrivant, neuf florins en retirant les deux premiers Volumes, neuf florins en retirant les deux Volumes suivans, & pareille somme de neuf florins en retirant les deux derniers Volumes.

Les Soucriptions pour cet Ouvrage en grand papier, seront de soixante florins, dont il en sera payé quinze florins en souscrivant, quinze florins en retirant les deux premiers Volumes, quinze florins en retirant les deux Volumes suivans, & pareille somme de quinze florins en retirant les deux derniers Volumes.

On n'imprimera du grand papier que le nombre d'Exemplaires qui auront été souscrits.

S'il y avoit quelques feüilles ou quelques Médailles de plus ou de moins que le nombre susdit de 480. feüilles & de 300. Médailles, en retirant les deux derniers Volumes on payera un sol par feüille & un demi sol par Médaille qu'il y aura de plus que le susdit nombre, & on rabattra pareillement pour chaque feüille ou Médaille qu'il y aura de moins. Ce nombre de plus ou de moins n'excédera point cependant cinquante feüilles ou Médailles.

Pour la satisfaction de ceux qui voudront souscrire, on en donnera les deux premiers Volumes au mois de Mai de l'année prochaine 1738. Les deux Volumes suivans au mois d'Octobre de la même Année, & les deux derniers Volumes au commencement de l'Année suivante.

Les Soucriptions seront ouvertes depuis le premier
Septembre

Septembre 1737. jusqu'au dernier Decembre de la même année. On pourra souscrire chez Jean van Duren Libraire à la Haye, qui en délivrera des reconnoissances. On pourra souscrire aussi chez les Principaux Libraires en Hollande, en France, en Allemagne, en Angleterre, & dans les autres Pays, & à Luxembourg chez le Sr. Chevalier Imprimeur de ce Journal.

II. Il y a actuellement une Cour Souveraine à *Commerci* établie depuis peu par S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine, & le 5. Septembre la premiere grande Audience s'en est tenuë. Mr. Alexis Rouyer, Doyen des Avocats, & Substitut en ladite Cour, prononça à cette occasion la Harangue que je joins ici, comme étant trop longue pour trouver place à l'article de Lorraine. Les membres dont cette Cour Souveraine est composée, sont nommés dans la Harangue, & leur éloge s'y trouve avec celui de l'Auguste Princesse qui les a créés. Voici cette piece.

TE me crois indispensablement obligé dans ce célèbre jour de premiere Audience de la Cour, de venir de la part de notre Corps mettre aux pieds de ce Tribunal, non-seulement nos respects & nos obéissances, mais encore joindre nos veritables joyes aux acclamations publiques, sur nos elevations aux premieres Dignitez de la Magistrature.

J'entreprendrois, Messieurs, de faire vos éloges exempts des ornemens de l'art & de la flaterie, si tous vos justes sujets de loüanges qui se presentent en foule à mon imagination, ne me jettoient dans le trouble & dans la confusion; car quand on ne veut rien obmettre, il est difficile de ne rien confondre.

Cependant;

Cependant, je me ferois un crime à moi-même, si je ne choisissois pour le premier Héros de mon discours, le premier Officier de la Couronne, Mr. le Chancelier & premier Ministre.

Vous connoissez, Messieurs, la Noblesse de son extraction: Il sort d'une Famille où l'on ne semble naître que pour exercer la justice, où la vertu se communique avec le sang.

*Mr. le
Comte de
Girecourt.*

Dieu a présidé à son éducation, & il l'a si fort prévenu dès sa tendre jeunesse de ses bénédictions spirituelles, que l'on a bientôt remarqué en lui ce qui fait les Grands Magistrats.

On n'a connu que par sa sagesse précoce la maturité de son jugement; on n'a pas compté le nombre des années pour le faire asseoir avec les Anciens d'Israël; je veux dire, Messieurs, comme Conseiller dans un des Tribunaux de Lorraine, & à peine fut-il parvenu au cinquième lustre de son âge, qu'il exerça la Charge de Grand Maître, ensuite les plus importantes de l'Etat.

La Lorraine n'a rien eu dans la Magistrature de si éminent que lui; le Souverain l'avoit revêtu de toute son autorité; c'étoit le dépositaire de ses Sceaux, c'est-à-dire, des sacrez caractères de sa Puissance.

C'est lui qui est toujours entré le plus intimement dans le sanctuaire de l'Etat, qui a formé les résolutions les plus importantes desquelles dépendoit le service du Prince & le salut de la Monarchie; où résidoit l'esprit invisible des actions visibles du Souverain, qui a enfin tenu le Gouvernail de l'Etat dans des tems si critiques, où il a fallu employer toute la sagesse d'une Minerve ou d'un sage Mentor, & la politique la plus raffinée du plus sublimé des Courtisans pour s'accommoder aux tems, aux circonstances & aux volontez des autres Puissances

ces qui vouloient s'élever sur nos ruines pour faire place à de nouvelles Dominations.

Enfin chargé de gloire & des lauriers de la Déesse Themis, il vient se réposer au milieu de nous, où par son accès gracieux & affable, il nous fait assez connoître que par son canal coulent toutes les graces de notre auguste Souveraine, qui pénétrée & convaincuë de ses importans services, lui confie aujourd'hui le gouvernement de son nouvel Etat.

Mr. Haize-
lin.

Que ne puis-je, Messieurs, trouver des expressions assez riches pour vous découvrir les belles qualités de l'esprit de Mr. le Président, digne Chef de cette Compagnie Souveraine. Je l'entreprendrois, Messieurs, si, comme le fameux Peintre Appelles je pouvois dépeindre dans la perfection la tête d'un aussi illustre Corps; mais comme je tombe dans la crainte de faire souffrir sa modestie, c'est pourquoi je passerai sous silence sa parfaite intégrité dans l'administration de la justice; je ne parlerai pas de ce noble désintéressement qui le rend aussi recommandable par sa probité que par sa doctrine. J'oublierai cette étude assidue des Loix & de la Jurisprudence; *assiduus & improbus labor*, qui sont consommés & mis en état de décider *ex professo* sur les points les plus épineux, & les matieres les plus délicates.

Nos Registres sont de fidèles garants, & des témoins muets de la profondeur de sa doctrine & de la sagesse de ses décisions. Je ne rappellerai point tous les titres dont il a été honoré, & que la noblesse non seulement de son Sang, mais de l'esprit, lui ont, par un enchainement & une suite perpétuelle de belles actions & de vertus, mérité des graces de ses Souverains.

Mr. Men-
gin.

Je passe donc rapidement, Messieurs, sur un sujet si méritant pour fixer nos regards sur le premier Conseiller de cette Cour, dont la suffisance, le mé-
rite

des Princes &c. Novemb. 1737. 323

rite & la grande capacité sont assez justifiés par le seul choix de notre auguste Souveraine.

Les trésors de son esprit qui vous ont été jusqu'ici cachés, éclateront, & vous surprendront sans doute en remplissant vos espérances, & répondant à vos attentes dans les occasions; semblable à ces mines d'or qui ne se découvrent que dans la nécessité & les besoins du peuple.

Crainte que l'on ne croye que je fais ici deux tableaux à la fois, du premier & du second Conseiller, celui dont je pretends parler à présent est si connu du public par son mérite distingué & ses rares talents, que je m'imagine qu'il trouvera dans vos pensées ce qu'il ne peut attendre du lustre & des plus vives lumières de l'éloquence.

Mr. Lallemand.

Il me suffit de vous dire, Messieurs, que vous le verrez égal par la justesse de ses opinions dans les suffrages le brillant & le solide de ses conclusions, autre fois qui ont été si souvent l'écho des jugemens les plus juridiques.

Enfin de Cicéron que nous l'avons vû en ce Barreau dans la déclamation, vous le trouverez un autre Salomon dans le jugement.

Le Public me feroit un crime, Messieurs, si Mr. le Conseiller-Clerc qui vient aujourd'hui sur les rangs ajouter un nouveau lustre à cette Cour, ne trouvoit place dans mon éloge.

*Mr. Dubaut
Clerc de
Commercy.*

Que vous dirai je, Messieurs, d'une personne qui fait l'admiration des Scavans, l'étonnement des Docteurs, & l'envie des plus sublimes Génies: Autant fameux Prédicateur que bon Philosophe, autant grand Calviste que profond Théologien, tout est merveille, tout est prodige en lui; faut-il donc, Messieurs, s'étonner si tant de talens extraordinaires réunis en sa personne, lui ont mérité la singulière protection & les doubles dignités d'Aumônier & de
Conseiller

Conseiller-Clerc dont notre Auguste Souverain vient de récompenser son rare mérite, son zèle Pastoral & sa vertu.

Mr. Lar-
sillier.

J'apperçois encore, Messieurs, dans les yeux du public son empressement & son ardent désir à découvrir les belles qualitez & les riches dons d'esprit, dont le Ciel a si abondamment enrichi la personne de Monsieur le Procureur Général. Je seconderois avec un vol rapide & avec la même ardeur l'intention du public, si je n'avois à louer qu'un personnage d'un mérite peu commun ; mais comme l'élection de ce digne Magistrat est d'autant plus précieuse & importante, que par les grandes fonctions il communique, pour ainsi dire, *Et si dicere fas est*, à la Souveraineté & aux fleurs de la Couronne, c'est pourquoy, Messieurs, il y a pour seuls Juges de sa capacité les yeux de sagesse de la Souveraine, & la voix univoque de tout le peuple.

J'admire seulement en mon particulier ce mérite transcendant qui dans un des plus grands Baillages de la Lorraine l'a rendu jusqu'ici l'œil de la justice la bouche, l'organe & l'interprète des volontés de ses Souverains, par cette vive éloquence qui n'est pas tant l'ouvrage de l'art que de la nature, cette clarté de jugement, cette vive pénétration à trouver le point du globe & du cercle autour duquel roulent souvent de si grandes & de si épineuses difficultés.

Ce sera aussi, Messieurs, dans ce Tribunal où il va renouveler la Majesté de cette ancienne éloquence, autre fois la gloire d'Athènes, l'ornement de Rome, l'admiration de l'Univers, où il va faire fleurir la vive science de la parole, où je me le propose pour mon parfait mais inimitable modele, *Tu mihi eris magnus Apollo*: Le passage nécessité de son domicile & de ses grands Emplois ne trou-

vent

vent aucune incompatibilité dans les devoirs ; au contraire son nouvel Emploi renouvellera l'éclat de son mérite & de sa vigilance ; semblable à ces fleuves qui trouvant de nouvelles pentes & se creusant avec le tems un nouveau canal, vont arroser d'autres campagnes, & ne perdent rien de l'abondance & de la pureté de leurs eaux, encore qu'ils ayent changé de lit & de rivage.

Ainsi, Messieurs, tandis qu'il servira son Roi, il veillera pour les intérêts de notre Auguste Souveraine, & dans le même-tems que l'on se figurera qu'il sommeille, il aura toujours les yeux ouverts pour la mention des droits de la Couronne : Ainsi que le Soleil qui donne le jour à l'autre partie du monde, à l'autre Hémisphère ; lorsque l'on s'imagina qu'il est obscurci ou qu'il se repose.

Mais, Messieurs, comme vous ne puisez toutes vos dignités que dans les graces de notre Auguste Souveraine, & dans la justice qu'elle a rendue & proportionnée à vos talens singuliers, je me croirois moi-même indigne de ses graces, si je n'en témoignois publiquement ma reconnoissance par une légère ébauche de son éloge.

Je n'ai point assez de témérité, & je n'ai garde d'entreprendre ici le panégyrique de notre illustre Souveraine ; j'en frémis, mon sang se glace, & à la première pensée ma langue devient muette, & ma plume se déteche ; je sçais que cet honneur n'est dû qu'à son digne & premier Ministre que la Providence & le doigt de l'Eternel lui avoit désigné & destiné pour le bonheur & pour le bon gouvernement de son Etat ; ou à Mr. le Procureur Général qui représente en ce Tribunal si digne ment la personne, à la pénétration duquel rien n'a été dérobé dans son éloquente Harangue des jours derniers ; je n'en tracerai donc, Messieurs, qu'un imparfait & foible

foible crayon, & je ne puiserai mon langage que dans la source & l'abondance de ses merites & de ses vertus.

S. A. R.
Madame.

Vous la connoissez, Messieurs, cette auguste Princesse, premiere fille de France, issuë du plus pur sang de la race des Rois, digne fille de saint Louis, & petite fille de tant de Monarques. Vous connoissez, dis-je, Messieurs, la splendeur de sa naissance, entée sur les Maisons d'Orleans & de Bourbon; Maisons illustres qui renferment en elles tous les titres de Grandeur & de Majesté que l'esprit de l'homme peut concevoir des plus grands Potentats de la terre; il ne falloit, Messieurs, pour comble à la gloire de sa naissance, & pour joindre un nouveau fleuron à sa Couronne, que de devenir l'Épouse de Leopold I., l'un des plus augustes Souverains.

A ce nom si aimable, si chéri, si majestueux, & si respectable en même-tems, mon cœur palpite, je demeure saisi d'amour, de respect, & de crainte de remuer l'urne vénérable où reposent les cendres froides de ce Prince incomparable en sagesse, en liberalitez & bontez: *Optimus Princeps*.

S. A. R.
Leopold I.

Cendres si cheres & qui nous seront à jamais si précieuses, que des siècles entiers ne pourront jamais aporter la moindre altération à l'amour, au respect, à l'affection, au souvenir, & au sacrifice du cœur de ses veritables Sujets qui comme des autres phenix renaîtront toujours dans leurs cendres.

Permettez, Messieurs, que j'éclipse un souvenir si cruel & si affligeant pour moi, & que je continuë de vous représenter, que si nôtre auguste Souveraine est un spectacle pour les hommes par sa haute naissance & par ses qualitez de Princesse, qu'elle est aussi, par les vertus de Chrétienne, un spectacle pour les Anges.

Qu'il

des Princes &c. Novemb. 1737. 327

Qu'il me plaît, Messieurs, de voir cette auguste Souveraine, sçavoir si bien allier par une divine sympathie la pourpre des Souveraines avec la vertu & l'humilité sainte des illustres veuves de l'Évangile: Sa haute piété vous fait bien connoître qu'elle sçait parfaitement quel est le fondement de la grandeur des Princes & l'éclat de leurs Diadèmes.

Qu'il me plaît, dis- je, Messieurs, de la voir aux pieds du Crucifix & sous le térébinthe de la Croix déposer entre les mains de son Sauveur les cruelles amertumes de son cœur.

Les coups redoublez & accablants qu'une révolution d'État si subite & sans exemple dans l'Histoire, & que nos Neveux & arrière-Neveux, auront peine à croire, ont mis sa sagesse & sa patience à l'épreuve des plus rudes revers.

Inébranlable contre la fortune la plus obstinée; contre ce que la vicissitude des tems a pû inventer de plus surprenant & de plus incroyable à la postérité pendant qu'elle tenoit avec tant de politique, de prudence & de sagesse, les rennes d'un État tout entier.

Rien, dis- je, Messieurs, n'a ébranlé sa constance; parce qu'elle s'étoit fait un saint Principe de rapporter & de soumettre tout à son Dieu, à celui qui distribue à son gré les Sceptres & les Couronnes.

C'est, Messieurs, cette Héroïne du Christianisme, qui par l'ardeur de son zèle pour la Religion, par la pureté de ses mœurs, élève tous les jours de nouveaux trophées au Seigneur, & enrichit ses tabernacles en se dépouillant de son Sceptre, & qui par ses aumônes fréquentes immortalisera son nom autant de tems qu'il y aura & de malheureux & de pauvres.

C'est cette illustre Princesse qui vient faire renaitre & ramener l'âge d'or dans cette Principauté,

Y qui

qui vient regner sur un peuple choisi, qui fait l'attention & l'envie de tout l'Univers.

Autant Souveraine de nos cœurs que Maîtresse de nos corps, nous bénissons sans cesse la main libérale & magnifique du Tout-Puissant d'un si auguste présent, dont nous ne pourrions mesurer le prix que par la valeur du présent même.

S. A. R.
François III.

Ce bonheur de prédilection, Messieurs, sur tous les autres peuples & sur toutes les autres nations, retrace contre mon gré dans mon imagination la perte inexprimable de nôtre Souverain son auguste & illustre Fils, que les décrets impénétrables du Très-Haut, & une main invisible a enlevé à nos désirs, pour le placer, sans doute, sur le premier Trône du monde, dont la possession lui est acquise par un double titre de son illustre alliance, & par le droit du sang de ses augustes Ancêtres.

Je repete, Messieurs, par le Sang; le Sang de Lorraine ne trompa jamais, à ce nom seul toutes les vertus se présentent pour caractériser ceux qui l'ont portez, & on n'en peut nommer aucune qui n'ait eû son Héros dans une Famille qui a rassemblé en elle tous les degrés du mérite, & tous les genres d'Héroïsme, comme la première & la plus ancienne Maison de toute l'Europe: Car il ne nous est pas permis, Messieurs, de douter que tous les titres pompeux n'ont rien de relevé, que l'antiquité n'a rien de vénérable, qui ne soit effacé au nom de la Maison de Lorraine; les siècles les plus reculés déclarent eux-mêmes en avoir perdu l'origine, effet & source de leur impénétrable ancienneté.

Que l'on traverse du Tibre à l'Euphrate, de l'Occident à l'Orient, la Maison de Lorraine ne retentit que des noms des Empereurs & des Rois qu'elle a produits; l'on y trouve encore leurs Berceaux & leurs Tombeaux dans les monuments & les catafalques

ques sur lesquels les Lames d'or & d'argent & les métaux les plus précieux sont incrustés & imprimés du burin dont les caractères font connoître que la Foi & la Religion de Jesus-Christ ont été les fondemens & les sacrés Symboles de cette illustre Maison, qui a porté & arboré l'étendard de la Croix chez toutes les nations jusqu'aux extrémités du monde: Toute la Terre est pleine de leur gloire, la splendeur de leur origine, & leurs actions font une des plus belles parties de l'Histoire du Monde, mais des actions telles qu'elles ont mérité d'être louées devant les Autels, gravées dans le faste de la Religion, & même perpétuées par des Fêtes solennelles.

Portez, Messieurs, vos regards en Allemagne, en France, en Italie, dans la Hongrie, jusques dans l'Asie, sur le Rhin, sur le Danube, & jusqu'aux extrémités des Fleuves; par tout vous verrez des traces immortelles de leur piété magnanime, & de leur zèle victorieux: Vous verrez une multitude de Héros qui ont été tantôt l'Épée, tantôt le bouclier d'Israël, tantôt les Moïse, tantôt les Josué du peuple de Dieu.

L'un a été l'ornement de l'Eglise, l'autre en a été le Défenseur, celui-ci a soutenu des Trônes ébranlez, celui-là a refusé d'y monter; mais sur-tout, Messieurs, contemplez avec les yeux d'un œil généreux, le Grand Charles Ayeul de nos Augustes Princes, la terreur des Ottomans, & malgré lui la terreur d'une Puissance Chrétienne, dont il fut en même-tems l'admiration; Prince autant Héros par sa piété, que par sa valeur, & dont toute la terre a fait ce bel Eloge, que faisoit St. Jérôme d'un fameux Romain, que sous le Casque & l'Habit d'un Guerrier il faisoit les actions d'un Saint & d'un Pro-

phète, *Sub Paludamento & habitu militari agens opera Prophetarum.*

*S. A. R.
Monseigneur
le Prince
Charles.*

A ce Portrait, Messieurs, ne reconnoissez-vous pas dans l'Ayeul, dans le même nom, & dans les mêmes actions nôtre Sérénissime Prince Charles, qui par son premier coup d'essai & par la victoire glorieuse, dont il vient de se signaler, il n'y a que deux jours sur les Turcs, sur les mêmes conemis de la Religion, a suivi de si près, & a marché à pas de Geant sur les traces de son illustre Ayeul, fait de si grandes actions, que déjà cette Nation Barbare, chez laquelle il vient de répandre l'horreur & l'effroi, fremit au nom de ce jeune Cesar, de ce jeune David qui vient de terrasser le Goliath des Musulmans qui le regardent dès à présent comme revêtu du corps, du nom, & de la bravoure du Grand Charles.

Ainsi, Messieurs, vous voyez qu'il n'y a aucun de nos Princes, qui par des talens singuliers & des actions plus qu'humaines ne se soient frayez & se tracent tous les jours des routes à l'immortalité.

Nous trouvons aussi, Messieurs, dans le beau Sang de nos Princesses de quoi nous ravir d'admiration.

*Sa Majesté
la Reine de
Sardaigne.*

Une Nation illustre & étrangere, prépare un Trône à nôtre chere & Auguste Princesse aînée, & un Grand Roi nous l'enleve pour lui donner son cœur, son amour & sa foi; illustre Alliance que le Ciel avoit reservée pour prix de la haute pieté de cette Auguste Reine.

Sa privation si sensible à la Patrie semble nous être adoucie par la possession actuelle du précieux Trésor que nous conservons à l'ombre des ailes de nôtre Auguste Souveraine.

Je veux dire, Messieurs, de nôtre illustre & Sérénissime Princesse.

Les dons de la nature se sont épuisés pour la former. A peine les pinceaux les plus délicats & les plus hardis, osent-ils hazarder l'ébauche des traits inimitables de cette beauté parfaite, incomparable & sans pareille dans l'Univers.

S. A. R.
Madame la
Princesse,

Enfin, les Vertus Morales & Chrésiennes sont choisies pour modèle de la plus sublime perfection; c'est pourquoi la Splendeur de sa naissance n'attend donc plus qu'un Roi & un Potentat; & son mérite & sa beauté qu'un Héros & un Monarque.

Je finis, Messieurs, par un beau sujet, qui méritoit un volume de Louanges; laissant à une plume plus éloquente à achever l'Eloge de cette divine Princeſſe.

III. Comme toute la place littéraire est occupée par les deux piéces qu'on vient de donner, il ne nous reste que celle pour l'Enigme ordinaire que voici.

E N I G M E.

TE brûle de l'amour d'une belle pucelle,
Elle expire pour moi, quand je brûle pour elle:
Nos desirs sont pareils jusques à nôtre mort,
Elle entretient mon mal, & son amour en pleure;
Si tôt qu'elle n'est plus, mon sort veut que je meure,
Je survis un instant par un petit effort.

Les cinquante Syllabes de l'Enigme du mois passé, en font le mot.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, LORRAINE & à GENEVE depuis le mois dernier.

*Déclaration
du Roi éma-
née & pour-
quoi.*

I. **D**ES desordres qui se commettent de nuit dans la Ville de Paris, & divers autres abus, ont porté le Roi à donner une Déclaration qui fut publiée le 12. Septembre. S. M. y défend aux Soldats des Gardes - Françoises & Suisses de porter ni armes à feu, ni épée après les six heures du soir, sous peine de Galeres pour trois ans; & leur enjoint que pendant le jour ils ne pourront être que quatre ensemble avec leurs épées; les mêmes défenses étant faites à tous les Cavaliers, Dragons & Soldats des autres Régimens. Cette Déclaration porte aussi défense à tous les Soldats de faire aucun Engagement forcé, à peine du Carcan & des Galeres: Ordonne à tous les Officiers & autres, chargés de faire des recrues, de laisser la liberté aux Soldats qu'ils auront engagés, sans les tenir enfermés: Défend à tous les Aubergistes de recevoir & de retenir chez eux aucun Soldat: Enjoint aux Officiers, Sergens & autres qui auront commission de faire des Recrues à Paris, d'en faire la déclaration au Lieutenant Général de Police, à peine de nullité des engagements: Et enfin qu'aucuns Soldats ne pourront servir en qualité de Domestiques dans les maisons particulières, avec ordre à ceux qui seront dans le cas, de se retirer sous leurs Drapeaux huit jours après la publication de cette Ordonnance. Il est aussi défendu par la même Déclaration à tous particuliers de porter des armes à feu de jour & de nuit; tant dans la Ville que dans
les

les Fauxbourgs de Paris, à peine de 200. livres d'amende, excepté les Officiers de la Garde pour la sûreté publique. Il y est pareillement ordonné à tous ceux qui entreront dans la Ville, & qui n'auront pas la qualité de porter ni épée, ni autres armes, de les déposer à leur arrivée entre les mains de leurs Hôtes, qui en chargeront leur Regître, & en donneront avis au Commissaire de leur quartier.

Le même jour on publia un Arrêt portant défense à tous Portiers & Domestiques de la garde des Portes d'exhiber ni de recevoir aucune somme pour les exploits & significations qui leur seront laissés.

II. Un Abbé qu'on nomme Mr. de la Lande, ayant présenté il y a quelque-tems un projet à la Cour qui en a été approuvé, pour faire de l'eau incorruptible, les Directeurs de la Compagnie des Indes vont en faire usage. Ils ont ordonné au Sr. Coignon, l'un de leurs Enseignes de Vaisseaux qui doit s'embarquer pour *Bengale*, de faire faire de cette Eau au Port de l'Orient, & d'en porter sur le Vaisseau qu'il montera, afin de vérifier si en passant la ligne, elle se conservera sans se corrompre. Le Sr. Coignon est aussi chargé de rapporter des Indes toutes sortes d'animaux rampans, tant pour les Cabinets & Jardins du Roi, que pour l'Académie Royale des Sciences.

Eau incorruptible.

III. Tout ce que l'art nous a montré de remarquable dans les diverses inventions pour l'élevation des eaux dans la machine de Marly & ailleurs, ne paroît rien en comparaison de ce que Mr. Dupuy, Maître des Requêtes & Intendant du Canada, présente aujourd'hui. Ayant été engagé à disposer quelques machines au moyen desquelles on pût élever les eaux jusqu'à une hauteur de 130. pieds, la quantité de plus de cent mille muids par chaque jour, quantité par conséquent bien au-dessus de ce que les machines

Invention d'une machine pour élever les eaux.

machines ordinaires ont produit jusqu'à présent; puisque la fameuse machine de Marly n'en a jamais donné plus de 25000. par 24. heures: Et ayant démontré à l'occasion de ce produit demandé, que les pompes de quelque espèce qu'elles fussent, n'étoient gueres capables de le donner qu'avec des Agens ou Moteurs infiniment puissans ou couteux; il s'est attaché à chercher un autre principe, qui par la simplicité & son peu de dépense pût établir des machines solides & de peu d'entretien, & qui, par la vitesse & la continuité de leur action, fussent en état de fournir cette quantité immense d'eau demandée & désirée aujourd'hui par la Ville de Paris. La disposition de la Machine que Mr. Dupuy a construite dans cette intention, & dont il a fait le modèle aussi grand que l'ouvrage même, afin qu'on pût plus promptement s'assurer de son effet, est si simple, & tient si peu de place, qu'indépendamment de celles qui pourroient être faites pour le service public de cette Ville, il n'y a point de Puits si petits qu'ils soient où on ne la puisse pratiquer, & lui faire donner à l'aide d'une manivelle & des deux Bras d'un seul homme, ou de deux au plus, toute l'eau non-seulement nécessaire dans la plus grande maison pour les besoins de la vie, les équipages & la propreté, mais aussi toute l'eau requise pour l'agrément des fontaines jaillissantes les plus abondantes. Cette machine qui peut être employée à donner des Eaux potables pures & clarifiées en toutes sortes de saisons, aux Villes les plus grandes & les plus peuplées, peut de même servir pour le dessèchement des Marais, épuisement de l'eau des Mines, des Carrieres, des Fouilles des Charbons de terre, des Bardeaux propres à fonder les piles des Ponts, & pour les Jettées qui se construisent dans la Mer, le Curage des Fossés, grands Canaux, & des Bassins
dans

dans les Ports de Mer, l'élevation de l'eau des Puits les plus profonds, le transport des eaux d'un terrain sur l'autre, malgré le manque d'un niveau, le remplissement des Ecluses pour des Canaux de flot & de navigation; & aussi pour établir toutes sortes de Manufactures où l'abondance de l'eau sera nécessaire &c. Cette même Machine devient aussi la plus puissante Pompe de Vaisseau qu'on puisse employer à la Mer, étant capable d'y soutenir pendant le long voyage, le Bâtiment le plus en danger de couler bas, & de le mener au Port; ce qui, dispensant aussi de jeter les Marchandises & les Canons à la Mer, met en sûreté la vie & le bien des hommes. La différence qu'il y a entre la quantité d'eau que tire cette Machine, & de celle que tirent les plus fortes pompes de Vaisseaux dont on s'est servi jusqu'à présent, est, que ces dernières ne peuvent tirer au plus que 40. 50. ou 60. pintes d'eau par minute, & que la nouvelle Machine en tire jusqu'à 900. pintes par minute; à quoi l'on doit ajouter que ce produit qui se fera dans les grands Vaisseaux où il faut porter l'eau à une hauteur considérable, doublera & triplera dans les moindres Bâtimens, à proportion qu'il ne sera pas nécessaire d'y monter l'eau à une si grande élévation, & que la manœuvre de cette Machine se peut faire avec deux ou quatre hommes tout au plus; au lieu qu'aux autres pompes il est quelquefois nécessaire de mettre jusqu'à dix hommes sur chacune, & le plus souvent d'y occuper tout l'Equipage.

IV. Puisque nous en sommes sur les découvertes utiles, nous dirons encore ici qu'un Serrurier, originaire de Lorraine, a présenté depuis peu au Conseil du Roi, un projet par lequel il offre de faire fournir à la Machine de Marly autant d'eau avec cinq Rouës qu'avec les dix-sept dont cette Machine est composée.

posée. Ce Projet a été remis à Mrs. de l'Académie, qui l'ont examiné, &, comme on l'assure, fort approuvé.

Arrêté fait
par le Par-
lement de
Paris.

V. Le Parlement de Paris satisfait, comme il paroit, de la Réponse du Roi, à ses remontrances touchant la détention du Conseiller, Mongeron *, a fait l'arrêté suivant " La Cour, les Chambres, „ assemblées, a arrêté, que la Compagnie, en con- „ séquence de la Réponse que le Roi a donné à „ entendre à son Parlement, continuera toujours de „ maintenir les maximes du Royaume, notamment „ en ce qui concerne la nécessité du concours de „ l'Autorité Royale pour donner aux Loix de l'E- „ glise le caractère de Loix de l'Etat : Et au surplus „ qu'Elle ne cessera de donner audit Seigneur Roi „ dans tous les tems des marques de son respect „ pour sa Personne Sacrée, & de son zèle pour le „ maintien de l'ordre & de la tranquillité publique.

Cet Arrêté se fit le 7. Septembre, & depuis il n'a plus été question du compilateur des miracles de l'Abbé Paris, qui est toujours à la Bastille.

VI. Nous avons parlé dans un de nos précédens Journaux d'un Imitateur parfait du fameux Loüis Dominique Cartouche, Voleur de grands chemins comme ce dernier, & connu par des tours de son métier qui ne lui cédoient gueres, & qu'il jouïoit à Paris, il se faisoit appeller le *Solitaire*, mais son nom étoit *Girardin*. Ayant été pris, non-obstant son adresse, & son procès instruit, ses œuvres furent couronnées le 18. Septembre en Place de *Greve*, où on lui cassa les os, en vertu d'un jugement Prévôral rendu par Mr. le Brun de St. Valery, Conseiller du Roi en ses Conseils, Prévôt Général des Connétables

* Cette Reponse est dans le dernier Journal, page 274.

bles & Maréchaux de France au Gouvernement & Généralité de Paris & l'Isle de France.

VII. Les Couriers de Versailles à Madrid, sont plus frequens qu'ils n'ont été depuis long-tems ; d'où l'on présume qu'il y a quelque grande négociation sur le tapis. On veut que l'Electeur de Baviere y soit compris à cause de l'arrivée à Paris du Comte de Tôrring, Ministre d'Etat de S. A. S. E. Quoiqu'il en soit, il frequente les Ministres du Roi, & il est chargé de notifier à S. M. la conclusion du Traité de mariage entre l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles, & la Princesse aînée de Baviere. C'est par cette voye que le public est enfin informé d'un Mariage, qui, selon quelques Politiques, pourra bien dans la suite des tems, presenter à l'Europe des événemens remarquables.

Mariage du Roi de Naples avec la Princesse de Baviere.

Depuis que le Ministre de Baviere est à Paris, l'on y travaille en diligence à de magnifiques habits & à divers ornemens pour la future Epouse du Roi de Naples.

VIII. Ensuite de l'engagement dans lequel le Roi est entré par rapport à l'Isle de Corse, la Cour a envoyé des ordres à plusieurs Régimens de se tenir prêts à marcher pour s'y rendre, & les Officiers ont dû être à leurs Corps pour le 15. d'Octobre. Le premier embarquement de ces Troupes est fixé au 25. du present mois de Novembre. C'est, sans doute, à cette occasion, que les bruits d'un prochain embarquement à Toulon, n'ont point encore discontinué.

Sujet d'un embarquement.

IX. Le Roi accompagné du Duc de Villeroi, Capitaine des Gardes en quartier, & d'une partie de sa Cour, partit le 23. Septembre de Versailles pour Fontainebleau, & y arriva le soir. S. M. y fut suivie le 26. par la Reine & par Mgr. le Dauphin. Comme c'est le premier voyage que ce Prince fait

La Cour va à Fontainebleau.

à Fontainebleau, les Bourgeois allerent à la rencontre, ayant leurs chapeaux & boutonnières garnis de cocardes & de rubans, & portans chacun une branche de Laurier à la main. Ils étoient précédés de huit Violons, de quatre Hautbois & de six Tambours, & conduisirent avec cette Symphonie le jeune Prince jusqu'au Château devant lequel ils firent un feu de joye, & tirerent quantité de fusées volantes.

Tous les Ambassadeurs & la plûpart des autres Ministres étrangers ont suivi la Cour à Fontainebleau, où l'on compte qu'elle fera un assez long séjour.

X. On a fait partir pour Vienne le reste des Equipages du Marquis de Mirepoix, Ambassadeur du Roi à la Cour Impériale, dont la suite sera des plus nombreuses. Comme ce Seigneur ne doit plus tarder à se mettre en chemin pour se rendre à son Ambassade, on est persuadé que le Prince de Lichtenstein en fera autant de son côté. On sçait que les Equipages de ce dernier sont déjà arrivés à Bruxelles; qu'il y est aussi attendu, & qu'il pourra bien y rester quelque-tems avant de se rendre à Paris, où l'on a loué pour son logement l'Hôtel de Nelle, rue de Beaune, & la Maison du côté de la rue du Bac, située sur le Jardin dudit Hôtel, pour les réparations duquel l'Ambassadeur Impérial fera une dépense de 40000. livres.

On attend aussi dans cette Ville le Chevalier Jean-François Brignola, venant de Genes, avec caractère d'Envoyé Extraordinaire de cette République; son arrivée a pour objet de réparer l'insulte que des Sbirres ont faite au Pavillon François, en enlevant il y a quelque-tems un prisonnier qui s'est sauvé dans une Tartane Françoisé.

XI. Le Duc de Fleuri, neveu du Cardinal, a été nommé Gouverneur de la Lorraine; & le Prince d'Isen-

des Princes &c. Novemb. 1737. 339

d'Ilenghien pour aller commander les Troupes de parties dans l'Artois.

XII. La Cour informée du tumulte arrivé à Geneve, a ordonné à Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, d'écrire à ce sujet une Lettre à Mr. de la Clofure Résident de France à Geneve; & comme cette Lettre qu'on rapportera ci-après, n'a pas produit l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre, on dépêcha le 15. Septembre un Courier du Cabinet à Geneve portant ordre au Résident du Roi de déclarer à Mrs. les Représentans de *Zurich* & de *Berne*, au Petit & au Grand Conseil, & aux principaux de la Bourgeoisie, que S. M. touchée du malheur de la République, & voulant en arrêter le cours, prenoit à Elle cette affaire, conjointement avec les Louïables Cantons de *Zurich* & de *Berne*; qu'en conséquence on eût à rappeler incessamment tous ceux qui étoient sortis, comme faisant une partie essentielle de l'Etat, les prenant sous sa protection, & que tout demeurât suspendu jusqu'à l'arrivée d'une personne que S. M. veut bien avoir la bonté d'y envoyer.

Le Roi s'intéresse dans l'affaire de Geneve.

L O R R A I N E.

I. **L**orsque S. M. Polonoise alla le 4. Septembre visiter son Académie, comme nous l'avons dit le mois passé, elle étoit accompagnée du Duc Ossolinski, de Mr. de Bertchioi, Grand Maréchal, & de plusieurs autres Seigneurs de sa Cour, & y resta depuis les six heures du matin jusqu'à quatre de l'après-midi. Pendant ce tems-là, Elle voulut que chacun des Maîtres des Cadets leur donnât des leçons en sa présence. Et les réponses de ceux-ci ont tellement contenté S. M., que pour en témoigner satisfaction au Baron de Schack, Capitaine Commandant, Elle lui fit présent d'un des plus beaux Chevaux

Chevaux de les Ecuries. Elle a aussi nommé Officier de les Gentilshommes & Cadets le Chevalier Gousski pour lui tenir lieu de recompense de son application aux Sciences, ce jeune Seigneur ayant, entr'autres, fait connoître par ses réponses à toutes les questions qu'on lui a faites, que le peu de connoissance de la Langue Françoisé ne pouvoit arrêter son esprit délicat & son jugement solide.

*Academie
de Lune-
ville.*

Les Cadets de l'Academie de Luneville dont nous parlons, forment deux Compagnies; l'une de Polonois, & l'autre de Lorrains. Ils ne peuvent être reçus dans ce Corps, qu'ils ne prouvent quatre degrés de Noblesse dont ils font le cinquième; & l'on ne les y admet qu'à l'âge de quinze à vingt ans. Ils sont nourris, logés & entretenus généralement de tout aux dépens du Roi. Leur uniforme est jaune, galonné d'argent. Ils ont des Maîtres gagés de S. M. pour les Langues Françoisé & Allemande, pour les Mathématiques, l'Histoire & la Géographie, pour le Manege, le fait des armes & la danse. Leurs Officiers les exercent tous les jours aux évolutions militaires. Neuf de ces Cadets montent journellement la Garde à l'Hôtel; & il y en a six qui sont chaque jour d'ordonnance chez le Roi. Ils sont commandés par un Capitaine en chef, qui l'est des deux Compagnies, par deux Capitaines-Lieutenans, un Aide-Major, un Enseigne, quatre Brigadiers & quatre Sous-Brigadiers. Ils ont un Aumônier pour les instruire dans les exercices de piété, & 24. Laquais à la livrée & aux gagés du Roi pour les servir. Les Tables sont divisées par Brigades: Il y a à chacune un Officier à la tête avec un Brigadier & un Sous-Brigadier.

II. Le Comte de Königsberg, Envoyé de l'Empereur pour le reglement des Limites de cet Etat arriva le 20. Septembre à Luneville: Il fut présenté

le même jour au Roi qui le reçut très-gracieusement, & eut l'honneur de dîner avec S. M. Le même honneur a été accordé au Marquis de Steinville qui est venu exécuter une commission de la part du Grand Duc de Toscane, dont il a été jusqu'ici Envoyé Extraordinaire à la Cour de France. Ce Seigneur qui est retourné à Paris, doit se rendre à Florence pour y prendre possession de la Charge de Grand Chambellan de Son Souverain, lorsque S. A. R. y sera arrivée de Vienne.

III. Il y a eu vers le milieu du mois d'Août dernier un grand incendie au Bourg de *Hipore* entre *Scelestat* & *Ste. Marie aux Mines*. L'Eglise du Prioré du Chapitre de *St. George*, & trente-cinq Maisons y ont été consumées par les flammes, qu'il ne fut pas possible d'arrêter, à cause de l'impétuosité du vent. On dit que cet accident est arrivé par des Juifs, qui, revenans d'une Foire avec des Bestiaux logerent chez un nommé *Kramer*, & ne faisant que roder toute la nuit dans la Grange & les Écuries, l'un d'eux laissa tomber du feu dans la paille.

G E N E V E.

I. **L**es troubles dans la Ville de Geneve sont allés en augmentant depuis ce qu'on en a dit ailleurs. * Les Mécontens y ont été en possession des Portes, des Places & de l'Hôtel de Ville jusqu'au 24. Septembre. Le 4. du même mois ils présenterent un corps de plus de 50. chefs de demandes ou changemens aux Loix, y compris ceux dont on a fait mention le mois passé. Ces chefs tendoient pour la plûpart à confirmer & à perpétuer le pouvoir dont ils s'étoient emparé. Mais après l'arrivée du

Courier

* Voyez le dernier Journal, page. 277.

Courrier extraordinaire de Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat du Roi Très - Chrétien à Mr. de la Cloture, Résident de France, les choses commencèrent de prendre un autre tour. Ce Ministre communiqua la teneur de ses dépêches à Mts. les Représentatans des Cantons de Berne & de Zurich, arrivés à Geneve pour se porter à pacifier les troubles. Le lendemain qui étoit le 21. de Septembre, Mr. de la Cloture se rendit au Conseil, y fit un très-beau Discours, & lut la Lettre de Mr. Amelot qu'il avoit reçue, & que voici. Elle est écrite de Versailles le 4. Septembre,

Lettre au
Résident de
France au
sujet de cer-
te émotion.

T'Ai reçu, Monsieur, les Lettres que vous m'avez écrites du 24. , 29. & 30. du mois dernier, par lesquelles vous m'informez de l'émotion qui s'est élevée dans la Ville de Geneve de la part de la Bourgeoisie contre le Magistrat : Et S. M. a extrêmement approuvé la conduite que vous avez tenue dans cette occasion. Il y a lieu d'espérer que la confiance que les deux partis vous ont témoignée, vous mettra à portée de procurer une entière pacification. Au surplus vous devez faire entendre au Magistrat & aux Bourgeois avec combien de déplaisir le Roi a pris les troubles intérieurs de leur Gouvernement, & combien il désire de voir rétablir la tranquillité d'une République qui est son Alliée depuis si long tems. Il paroît par votre dernière Lettre que la même chaleur regnoit encore dans les esprits, & que le but de la Bourgeoisie est d'établir un Gouvernement purement démocratique. Ce ne seroit certainement pas à l'avantage de la République : Il y a 200. ans qu'elle subsiste sous l'autorité du Magistrat. Les changemens qu'on medite seroit un bouleversement qui pourroit entraîner sa perte. Il faudroit commencer par calmer l'agitation, en procurant une entière sûreté aux Citoyens, rap-
peller

des Princes &c. Novemb. 1737. 343

peller tous ceux qui sont sortis de la Ville, & notamment tous les Membres du Petit & du Grand Conseil, & défendre sous les peines les plus severes, toutes voyes de fait, vexations & injures, soit entre les Particuliers, soit entre les Partis.

II. Le Conseil s'étant rassemblé le 23. il y fut proposé & en même-tems résolu d'accepter la médiation du Roi Très- Chrétien ; mais autant que cette médiation ne seroit pas contraire aux Edits. L'on n'osa pas l'accepter purement & simplement, à cause du tumulte qui étoit grand ; cependant les Membres du Conseil firent sçavoir au Résident de France, qu'ils l'acceptoient avec respect. Ce Ministre fit là-dessus appeller 34. Chefs qui s'étoient déjà présentés à lui, comme Députés des 17. Compagnies Bourgeoises ; mais s'étans excusés sous divers prétextes de s'y rendre, Mr. le Résident fit répandre & distribuer le Discours qu'il s'étoit proposé de leur faire, comme une marque de son affection au Corps de la Bourgeoisie. Le Conseil des Deux-Cens fut assemblé le même jour, mais seulement au nombre de quinze Membres, & celui des Vingt-Cinq étoit réduit à 8. personnes. Les mouvemens des mécontents continuoient cependant avec force, ce qui fit qu'on le détermina à leur accorder la plus grande partie de leurs demandes. Mais ceux du Conseil qui alloient en faire le rapport à Mr. de la Clojure & à Mrs. les Représentans de Zurich & de Berne, n'en furent pas bien reçus ; ils eurent pour réponse que tout ce qu'ils avoient fait étoit nul & illégal, & que tout ce qui seroit fait dorénavant sur ce pied, ne seroit de même d'aucune valeur. Mr. le Résident de France notifia alors aux Ch-fs des Mécontents qu'il leur accordoit encore deux jours pour se déterminer sur l'acceptation pure & simple de la médiation.

Z L'in-

L'intention de la Bourgeoisie ne paroïssoit pas être encore de se conformer à cette insinuation; mais une occasion assez extraordinaire la mit tout d'un coup dans la nécessité d'embrasser ce parti. Peu auparavant la populace avoit eu l'audace d'insulter le Carrosse de Mr. le Résident. Il se dispoïoit par conséquent à faire partir un Exprés pour en donner part à la Court. Les Députés de *Zurich* & de *Berne* le prièrent d'en suspendre le départ seulement jusqu'à ce qu'ils eussent parlé à la populace; ce qu'il leur accorda. Ces Députés firent là-dessus des remontrances si vives au peuple, & lui représenterent avec tant de force les malheurs où il alloit se précipiter, que pour les prévenir toutes les Compagnies Bourgeoisies consentirent à accepter la médiation de la France.

On s'attend ainsi de voir bientôt la tranquillité & la bonne harmonie rétablies à *Geneve*; d'autant plus que Mr. de *Lautrec*, Maréchal de Camp, y est attendu venant de *Paris* afin de travailler au nom du Roi son Maître, conjointement avec les Représentans de *Zurich* & de *Berne*, à pacifier les troubles de cette République.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE depuis le mois dernier.

Cargaison de la Flotte des Indes arrivée à Cadix.

I. LA Flotte & les Vaisseaux des *Allogues* attendus avec impatience de retour en *Espagne*, sont tous heureusement entrés dans le Port de *Cadix* le 27. & le 28. d'Août. Leur charge très-riche consiste entr'autres en 14. millions, 104. mille 270. piastres,

des Princes &c. Novemb. 1737. 345
 y compris un million 165. mille 882. piaſtres pour
 le compte du Roi; 100. mille 953. piaſtres en
 argent travaillé, & 17. mille 450. piaſtres en or;
 25. mille 715. arobes de Cochenille; 2. mille
 357. quintaux de Cuivre du Roi; 250. mille Ba-
 nilles, 2. quintaux de Jalappe; 38. arobes de Ru-
 barbe, 87. arobes de Baume, 139. arobes de Salſe-
 pareille, 36. mille 958. arobes de Sucre de la Ha-
 vane, 32007. arobes de Tabac en poudre, & quan-
 tité d'autres marchandises montans enſemble à 17.
 millions de piaſtres. Le Roi a fixé ſur tous ces
 effets un indult de 16. pour 100.; ce qui doit lui pro-
 duire huit à neuf millions de piaſtres, y compris ce
 qui eſt venu ſur la même Flotille pour le compte
 de Sa Majeſté.

Cette riche Flotte compoſée de cinq Vaiſſeaux de
 guerre & de huit Vaiſſeaux Marchands, étoit com-
 mandée par Don Manuel Lopez Pintado. Le 10.
 Mai elle fit voile de *Vera Cruz* pour revenir dans
 le Royaume. Son arrivée a cauſé d'autant plus de
 joye, que ce qui en eſt pour le compte du Roi, eſt
 ſuffiſant pour ſubvenir à diverſes neceſſités preſſan-
 tes de l'État, & entr'autres au payement des apoin-
 temens des Officiers des Troupes, qui depuis 16.
 ou 17. mois n'en avoient pas reçu.

II. Mais ce qui mettra S. M. en état de fournir
 ſimplement à tous ſes beſoins preſens & futurs, eſt
 une découverte juſqu'ici inouïe. On en a la nou-
 velle par pluſieurs Lettres apportées par la Flotille,
 qui ſemblent, par toutes les circonſtances qu'elles
 en rapportent, que le fait eſt indubitable. Elles
 portent qu'on a découvert près de *Sonara*, à 200.
 lieux au Nord-Oueſt du Mexique, dans une Peu-
 plade nommée *Corodograchi*, un champ d'argent
 mêlé d'or d'aſſez bon titre, & ſans mélange de terre:
 Que cette riche campagne eſt ſituée entre deux Col-
 lines

*Champ d'or
& d'argens.*

lines: Qu'entr'autres on y a ramassé un bloc d'argent du poids de 180. livres que l'on veut faire passer en Espagne dans son entier: Que cette découverte a été faite à l'occasion de quelques Indiens qui étoient venu au Mexique acheter des Marchandises, les avoient payées avec des pièces d'argent d'une figure singulière: Et que le Gouverneur du Mexique a envoyé un Détachement de Troupes pour s'assurer du Champ, malgré les Indiens, au cas qu'ils voulussent s'y opposer.

Toutes les Lettres du Mexique, & toutes celles qu'on a reçues jusqu'à présent de Cadix & de Madrid, confirment ce fait, quelque singulier & incroyable qu'il paroisse.

*Nouvelle
Taxe.*

III. Non-obstant ce fond extraordinaire d'or & d'argent, le Roi n'a pas laissé d'établir une nouvelle Taxe dans toute l'étendue de la Monarchie Espagnole, tant en Europe, que dans les autres parties du monde, même jusques sur le Commerce de la Ville de Cadix, dont le produit est destiné pour l'Infant Don Philippe, en qualité de Grand Amiral d'Espagne; & la résolution est prise de publier aussi une Ordonnance de S. M. pour la levée d'un million de Piastras pendant l'année prochaine; ce qui sera continué aussi long-tems que dureront les hostilités contre les Maures & les Algériens.

IV. Le bruit court, avec quelque fondement, que la Cour a pris enfin le parti d'accéder purement & simplement au Traité conclu entre l'Empereur & le Roi Très-Christien. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que toutes les difficultés qui arrêtoient la conclusion de l'accommodement avec la Cour de Rome, sont entièrement levées, d'où l'on conclut que la Nonciature sera rouverte incessamment à Madrid.

V. Le Camp depuis si long-tems projeté dans la Plaine de Segovic, a eu lieu. Il commença à se former

des Princes &c. Novemb. 1737. 347

former le 19. Septembre, & le sépara le 27. du même mois. Il n'a point cédé en magnificence à celui qu'il y eut il y a quelque années. Les Troupes qui l'ont formé au nombre d'environ 7000. hommes d'Infanterie, & 2000. de Cavalerie, étoient habillées de neuf & des plus lestes. On y a admis sur-tout la Compagnie des Grenadiers à cheval consistant en 180. hommes des mieux faits. Leur Uniforme étoit superbe & leurs Chevaux d'une beauté singuliere.

VI. Don Emanuel Lopez Pintado, Commandant de la Flotille arrivée à Cadix, a été honoré d'un Titre de Castille tant pour lui que pour ses Descendans. Ce Seigneur est Chevalier de l'Ordre de St. Jacques, & Lieutenant - Général des Armées Navales du Roi. S. M. a accordé de plus à Don Emanuel - Joseph son fils aîné, l'un des 24. Perpétuels de la Ville de Seville, la Croix de l'un de ses Ordres Militaires.

Le Roi a conféré pareillement à Don Laurent Ferrari y Potro un Titre de Castille, sous le nom de Comte de Cumbre - Hermosa, tant pour lui que pour ses Descendans.

Sa Majesté a nommé aussi aux Gouvernemens vacans, ayant donné, entr'autres, celui de *Barcelonne*, à Don Gaspar de Acona, Marechal de Camp; celui de *Sarragoffe*, à Don François Pignatelli; & celui de *Valence* au Chevalier de Gomicour.

VII. Le Prince de la Rocca Filomarini est depuis quelque - tems à Madrid, où il est venu de Naples avec caractère d'Ambassadeur du Roi des deux Siciles. Le Duc de Sora à qui il succede est depuis parti pour retourner à Naples après avoir pris congé du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale à St. Ildefonse.

VIII. Des Lettres qu'on a reçues de Barbarie font mention d'une Bataille sanglante qui y s'est donnée entre l'Armée de Muley Abballach, Empereur de Maroc

déposé, & celle de son frere, à l'avantage du premier, qui ensuite avoit été déclaré Empereur dans toutes les parties méridionales de la Barbarie; d'où l'on conjecture que la tranquillité pourra bien se rétablir dans ce Pays-là.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

*L'Electrice
Dauairiere
Palatine se
charge de la
Régence.*

I. **T***oscane.* Il y a déjà quelque-tems qu'on avoit proposé à la Sérénissime Electrice Dauairiere Palatine d'accepter la Régence de cet Etat pendant l'absence du Grand Duc. Mais elle avoit toujours fait difficulté d'y acquiescer, à cause qu'on lui proposoit en même-tems de céder à Son A. R. les Biens allodiaux de la Maison de Medicis. Cependant cette Princesse s'y détermina le 6. Septembre avec cette condition qu'on réglât encore des difficultés tant par rapport à sa renonciation aux Biens allodiaux, que pour ce qui regarde la pension annuelle qu'on doit lui accorder. On est actuellement à mettre la dernière main à ce règlement, après lequel la Sérénissime Electrice prendra dans les formes & publiquement possession de la Régence. On sçait qu'Elle abandonne au Grand Duc toutes ses prétentions avec les Biens allodiaux, & le mobilier de sa maison, mais pour être appliqués à acquitter de grosses sommes hypothéquées sur les Monts de Pieté, & dont les Grands Ducs sont garants. La minute de cette cession est dressée, mais elle ne sera rendue publique qu'après qu'elle aura été approuvée par la Cour de Vienne. En attendant le Ministre d'Espagne qui réside à Florence, a remis au Prince

Prince de Craon une espee de Protestation qui porte " que le Roi Catholique entend que la Sérénissime Electrice Douairiere soit maintenüe dans la paisible possession de tous les Biens allodiaux de la Maison de Medicis, pour après la mort de S. A. E. être dévolus de droit à la Reine son Epouse & aux Infants ses fils, conformément à la teneur du Testament du feu Grand Duc Cosme III., & pour d'autres raisons à déduire & faire valoir en tems & lieu.

Quelques jours auparavant, le Comte Fogliani, Ministre du Roi des deux Siciles, fit ôter de dessus la Porte de son Palais les armes du Roi son Maître, & s'est retiré, il doit se rendre à Genes avec le caractere qu'il avoit à Florence. Le Pere Ascanio, Ministre d'Espagne, s'est aussi démis de son caractere, il reste cependant à Florence comme simple Religieux.

II. Le Comte de Richecourt, Seigneur Lorrain, est arrivé à Florence depuis le 29. Août pour y être installé dans le Conseil de Régence de ce Pays. Il s'est occupé depuis son arrivée à examiner les revenus & les dettes des Monts de Pieté, en conséquence de ce que la Maison de Medicis a hypotequé ses Biens allodiaux & son Mobiliaire pour le payement des dettes de ces Monts.

III. Le Gouvernement travaille toujours de son côté à redresser divers abus qui se sont introduits dans l'Erat, & à mettre les Finances sur un meilleur pied. On a déjà annullé diverses pensions accordées sous le précédent Ministère, sur les Fermes publiques, & beaucoup de survivances. On a pareillement suspendu le payement des pensions de ceux qui en tiroient de la Cour.

IV. Les Galeres du Pape qui croisent contre les Corsaires de Barbarie, se sont emparées au mois de

de Septembre, & dans huit jours de tems de deux Gallottes d'Alger, ayant abord 50. Turcs & six esclaves Chrétiens, qui ont été remis en liberté. Ces Bâtimens ont été conduit à *Porto Ferrajo*. Quatre jours après les mêmes Galeres prirent encore une Gallotte de Tunis.

V. *Rome*. Par le retour d'un Courier dépêché à Madrid le 12. Août, le Cardinal Aquaviva Ministre d'Espagne, reçut l'approbation formelle du Roi Catholique au projet d'accommodement qui lui avoit été envoyé. On dressa d'abord le Traité conformément au Projet, & le Cardinal l'ayant signé, il l'envoya le 19. Septembre à la Cour pour en être ratifié.

Depuis cet événement on travaille avec empressement à terminer aussi l'accommodement qui est sur le tapis avec la Cour de Naples; & pour que l'incident dont on a fait mention ailleurs*, n'y apporte point de retardement, le Cardinal Corsini s'est rendu le 20. à *Albano* accompagné du Tresorier & de quelques Officiers de la Chambre: Il a dû y examiner avec toute la rigueur possible les Officiers des Galeres du Pape qui ont eu une rencontre à la hauteur de l'Isle d'Ischia avec une Felouque Napolitaine: & après l'examen, les dépositions de ces Officiers ont dû être envoyées à la Cour de Naples, afin d'y être confrontées avec les dépositions de l'Equipage de la Chaloupe Napolitaine.

VI. L'affaire de l'accommodement avec le Portugal demeure en crise. Le P. d'Evora, Ministre de cette Couronne, avoit même fait faire des dispositions comme s'il alloit partir incessamment avec tous les Sujets du Roi son Maître établis à Rome.

* Voyez le mois passé, page 299.

des Princes &c. Novemb. 1737. 351

Rome. Mais le Pape en ayant été informé, lui fit sçavoir de differer son départ, & d'insinuer la même chose au reste de la Nation Portugaise, en même-temps S. S. chargea trois Cardinaux de déliberer de nouveau sur les demandes de S. M. Portugaise. Voilà tout ce qu'on sçait de ce futur accommodement; mais soit que le Pere d'Évora prévoye qu'il est encore éloigné, ou pour autre sujet, il travaille, à ce qu'on pretend, à se faire élire Général de son Ordre, dans le Chapitre extraordinaire des Religieux Deputés, qui doit se tenir pour l'élection d'un Général dans le Couvent d'*Ara-Cœli*. Et comme le Sujet qu'on élira cette fois-ci doit être Italien, & que le Pere d'Évora ne l'est pas, il a trouvé moyen de suppléer à ce défaut en engageant Mes. les Chevaliers Conservateurs du Peuple de l'aggreger à la Noblesse Romaine.

VII. *Naples.* On continué les préparatifs pour le mariage du Roi, qui, comme on l'a dit, doit épouser la Princesse fille aînée de l'Électeur de Baviere.

Comme c'est *ab intestato* que l'Électrice Douairiere Palatine hérite des Biens allodiaux du feu Grand Duc de Toscane son frere, le Roi, en consentant que S. A. E. en prit possession, veut conserver tous les droits qu'il a acquis sur les mêmes Biens, & dont il pretend hériter après la mort de cette Princesse, conformément aux Traités faits à cet égard; & c'est en consequence de ces droits que S. M. a non seulement pris le titre de Parent, mais aussi d'Héritier du feu Grand Duc de Toscane, dans l'Ordonnance qu'elle a fait publier pour que la Cour prit le deuil pendant six semaines à l'occasion de la mort de S. A. R.

VII. Le Roi a pris la résolution de former un Ordre de Chevalerie à l'honneur & sous la protection

rection de St. Janvier, Patron de cette Capitale & de tout le Royaume. L'on travaille à cet effet à 60. Colliers & Croix dont chacun coutera mille ducats, & à trois autres plus riches, dont un est pour Sa Majesté, & les deux autres pour le Cardinal de Bourbon, & l'Infant Don Philippe ses freres.

VIII. *Venise*. Les broüilleries qui se sont élevées il y a quelques années entre la République & le St. Siège, au sujet des limites & des ouvrages qu'on a faits de part & d'autre dans le Port de *Goro*, sont en termes d'accommodement, & doivent être entièrement terminées dans un Congrès, où l'on réglera aussi les choses pour prévenir de pareilles disputes à l'avenir.

Il n'y a toujours aucune apparence que la République entrera dans la guerre où l'Empereur est engagé, quand même cette guerre viendroit à continuer. Son éloignement en est d'autant plus marqué, qu'elle ne veut prendre aucun ombrage de plusieurs grands préparatifs de guerre que les Turcs font actuellement à *Dulcigno*, à *Durazzo*, & en d'autres Ports de la Dalmatie Ottomane.

Le Prince de Campo-Florido, nouvel Ambassadeur d'Espagne, est arrivé à Venise le 26. Septembre avec la Princesse son épouse & une nombreuse suite. Il a fait toute diligence en chemin, apparemment ensuite d'un nouvel ordre de la Cour.

IX. *Genes*. On ne veut pas convenir ici que le Seigneur *Theodore Baron de Neuhoff* soit de retour en Corse; on y publie au contraire que ses partisans sont fort intrigués de son absence, & encore plus de la résolution où paroît être la France de faire faire une descente dans l'Isle pour les mettre à la raison. Mais de pareilles publications ne portent point à croyance. On sçait de bonne part que Mr. de Neuhoff est à la tête des Corses qui l'ont reçu à
bras

des Princes, &c. Novemb. 1737. 353

bras ouverts, & qu'il fait son possible pour déloger les Genoïs du coin de l'Isle qu'ils occupent encore, avec le secours qu'il y a mené d'Hollande, où les amis paroissent résolus de lui fournir ce qui sera nécessaire pour achever sa conquête. On sçait aussi qu'il y manque de tout dans les Places de la République, où la plupart des Habitans n'ont pas de quoi vivre étans étroitement bloqués par les mécontents, & que les affaires pour les Genoïs ne sçauroient être dans un plus mauvais état. Toute l'espérance qui leur reste par conséquent se tite du secours qu'ils espèrent de la Cour de France.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. **C**omme les circonstances des affaires en Bosnie, ont porté les Généraux des Armées Imperiales à faire une jonction d'une partie de celle qui est en Hongrie, avec celle qui est sous les ordres du Prince de Saxe-Hildbourghausen, l'une & l'autre se sont mises en marche pour s'aprocher, laissans néanmoins de bons Corps de Troupes où la nécessité sembloit le requérir, outre le Camp devant Widdin commandé par Mr. le Comte de Kevenhuller. Les Turcs ne négligeoient point alors de jeter tous les secours possibles dans cette dernière Place, sans qu'on put les en empêcher. A la faveur de ces renforts ils ont fait diverses sorties dont quelques-unes leur ont réussi, mais dans d'autres ils ont été repoussés avec perte.

Nous ne rapporterons ici des Armées Imperiales
que

que ce qui s'en présente de plus remarquable, pour ne pas occuper le Lecteur de minuties & de détails de nulle conséquence ; ces sortes de raports étant plus le propre des Gazettes que d'un ouvrage réglé.

*Marche des
Armées
pour favoriser
le Siège
d'Uzizza.*

II. Ce fut le 7. Septembre que l'Armée du Comte de Seckendorff, forte de 34. Bataillons & de 70. Escadrons, se mit en marche pour s'avancer vers la Bosnie. Comme le but de ce Général étoit de s'emparer d'Uzizza, Place d'importance avec un Château sur les frontières de Bosnie, avant d'entreprendre le Siège de Zwornick qui étoit médité, il ordonna au Colonel Lenulus, commandant un gros Détachement à Novi-Passar, d'abandonner ce Fort, & de s'avancer vers Uzizza, pour en reconnoître les environs, & en même-tems les mouvemens de l'ennemi ; ce qui fut exécuté.

La marche de l'Armée ne se faisoit cependant pas sans beaucoup de peine, y ayant nombre de malades, lequel augmentoit tous les jours ; plusieurs Généraux & Officiers de distinction étoient même de ce nombre. On détacha néanmoins les Régimens de Savoye, de Philippi, de Jean Palfi, de Lobkowitz & de Schr, Cavalerie ; & douze Bataillons avec l'Artillerie nécessaire sous les ordres du Velt-Maréchal Philippi, pour aller mettre le Siège devant Uzizza.

Quoique les Infidèles faisoient mine de porter leurs forces à la conservation d'Uzizza en y renforçant la Garnison, & en réparant quelques fortifications ; leur soin principal se portoit néanmoins à conserver Zwornick : Ils travailloient nuit & jour à envelopper de nouvelles Fortifications celles qui y étoient déjà, & y rassembloient dans les environs tout ce qu'ils avoient de monde, n'en laissant que pour continuer à faire leurs ravages sur le Territoire

roite Imperial, qui jusqu'ici se sont commis avec assez d'impunité, puisque ce qui a été mis en œuvre pour y obvier, n'a fait que très-peu d'effet.

Comme la conquête d'Uzitza paroissoit nécessaire pour empêcher une partie de ces ravages, on a pris de-là la résolution de s'en assurer, & par conséquent de faire marcher la plus grande partie des forces qui sont en Hongrie & en Bohême.

Mr. de Philippi arriva le 26. devant Uzitza qu'il trouva investie par le Colonel Lentulus: il en forma d'abord le siège, & fut huit jours à la reduite, à cause de la bonne défense de la Garnison qui étoit plus forte qu'on ne l'avoit cru. Cette Place s'est renduë par Capitulation. On a accordé à la Garnison les mêmes honneurs qu'à celle de Nissa, ayant été escortée jusqu'à Vicegrad. Jusqu'ici l'on n'a point d'autre relation de cette conquête, ni de la perte que les Imperiaux y ont faite,

Prise d'U-
zitza.

Pendant le Siège d'Uzitza la grande Armée étoit venuë camper à peu de journées de cette Place, dans un endroit nommé Czaczack. L'Archevêque de Nissa vint s'y refugier le 27., parce que les Infidèles en bruloient & ravageoient tous les environs, ayant même attaqué & repris le Château de Piroc. Cet Archevêque avoit jugé à propos de prendre cette précaution, jusqu'à ce qu'il eut vû le train que prendroient les affaires par rapport à Nissa. Il est défrayé avec toute sa suite aux dépens de l'Empereur.

Cinq mille Turcs étoient venus attaquer le Château de Piroc, dont on vient de faire mention. Il n'y avoit que 40. hommes de Troupes Imperiales avec peu de Rasciens; cependant le Capitaine Berhune qui en étoit Commandant, obtint, après s'être défendu pendant quelque tems, la même Capitulation qu'on avoit accordée à la Garnison
Turque

Turque de Nissa, où il a été conduit.

Le Prince de Saxe-Hildbourghausen s'approche du Comte de Seckendorff.

III. L'Armée sous les ordres du Prince de Saxe-Hildbourghausen, qui, comme on l'a dit, s'est aussi mise en marche, ayant passé la Save entre Raticha & Sabatich, n'étoit plus éloignée le 4. Octobre que d'une marche de celle du Comte de Seckendorff. On verra après leur jonction si elles se porteront à quelque chose d'importance; mais la commune opinion est qu'à cause des maladies on se bornera à la prise qui est faite d'Uzitzza, & qu'on fera prendre des quartiers d'hiver aux Armées, à moins que la Saison & la conjoncture ne soient bien favorables pour entreprendre encore le siège de Zwornick.

Mr. d'Herberstein, se maintient dans son Camp.

IV. Mr. d'Hildbourghausen en se mettant en marche avec son Armée, n'a pas diminué le Corps du Comte de Herberstein qui campe à Vrillo-luinziza, d'où il fait des courses continuelles dans le Pays ennemi, & se fait respecter dans son Camp, les Turcs n'ayant jusqu'à présent rien osé tenter contre lui, quoiqu'ils rassemblent beaucoup de monde du côté de Wiharsch: Il n'y a que dans une marche qu'ils firent dans le cours de Septembre, vers Tessen, toujours conduits, à ce qu'on prétend, par le Comte de Bonneval, que douze Heyduques détachés de Brod au-delà de la Save pour observer leur marche, s'étant approchés trop près de l'avant-garde Turque, en furent atteints & taillés en pièces.

V. Mais l'Armée du Comte de Kevenhuller qui campoit près de Widdin, a été considérablement affoiblie par divers Détachemens qu'on en a faits, & qui ont été envoyés pour renforcer l'Armée en Walachie & celle qui s'est mise en marche sous les ordres de Mr. de Seckendorff; il y avoit pour celle-ci cinq Regimens de Cavalerie & quatre d'Infanterie;

anterie, & pour l'autre deux Régimens de Cavalerie.

Le 9. Septembre que l'Armée ainsi affoiblie du Comte de Kevenhuller étoit sur le point de quitter son Camp de Pristol pour repasser le Timock, les Turcs s'avancerent par eau & par terre pour troubler la marche; mais l'Artillerie que le Comte de Kevenhuller avoit fait mettre sur le bord du Danube, & deux Vaisseaux de guerre Impériaux, arrêterent les Saïques Turques, & en coulerent trois à fond, pendant que des Troupes qu'on fit avancer contre le Détachement des Infidèles, qui venoit à l'aîle droite de l'Armée, l'arrêterent suffisamment pour que les Bagages & l'Artillerie avec le gros de l'Armée pussent repasser le Timock; le reste de l'Armée le passa ensuite sans que l'ennemi le troublât, ayant été repoussé avec quelque perte. Mr. le Comte de Kevenhuller mit alors son Camp à Radojavaz; mais les Infidèles après avoir reçu des renforts considérables, & reconnu plusieurs fois le Camp de Radojavaz, ils firent le 27. une tentative qui ne tendoit à rien moins qu'à enveloper la petite Armée du Comte de Kevenhuller: Voici comme ils s'y prirent.

Un grand nombre de leurs Saïques parut d'abord sur le Danube, & à minuit ils vinrent occuper le Camp que Mr. de Kevenhuller avoit auparavant au-delà du Timock. Une partie des Saïques entra dans l'embouchure de cette Riviere, & y fit un Pont, & l'autre partie se mit à la Rive gauche du Danube du côté de la Valachie, où les Turcs transporterent en même tems beaucoup de Troupes comme pour y former un autre Camp. Le Comte de Kevenhuller pénétrant cette manœuvre, détacha six Compagnies de Grenadiers, un Bataillon de Charles de Lorraine, & les Fusiliers & Grenadiers à Cheval de Hehenembs

*Action entre
l'Armée du
Comte de
Kevenhuller
& un Corps
de 16000.
Turcs.*

Hohenembs & de Lichtenstein vers l'endroit où les Turcs avoient fait leur pont, & où ils avoient déjà transporté des Janissaires dans une espee d'Isle qui est à l'embouchure de la Riviere. Ce Détachement qui se mit à détruire le pont, étoit commandé par Mr. Helfreich, Colonel Commandant de Charles Lorraine. Le feu dura trois heures au bout desquelles le pont des Infidèles fut entierement brulé, & les Janissaires chassés de l'Isle avec perte de 4. à 500. hommes; du côté des Imperiaux on n'en a perdu qu'environ 40. & un peu plus qui ont été blessés. Parmi ces derniers est le Lieutenant-Colonel de Charles Lorraine.

Ceci se passoit à la droite des Turcs, & ils marchoient en même-tems avec le reste de leurs forces sur leur gauche, pour couper les gardes avancées de l'Armée Imperiale, & la venir attaquer dans son Camp. Mais le Général Kevenhuller en sortit, rangea son monde en ordre de Baraille un quart de lieüe du Camp, & marcha aux ennemis tambour battant & Enseignes déployées, jusqu'à une Forêt, où ils avoient un gros Corps, & d'où leur Cavalerie fort nombreuse s'étendoit pour envelopper l'Armée. Mr. de Kevenhuller attendit dans cet endroit l'ennemi qui s'étant avancé à petits pas contre le centre & les flancs des Imperiaux, il commença l'attaque de tous les côtés à deux heures après midi, avec des grands cris & beaucoup de furie: mais la bonne contenance de l'Infanterie & de la Cavalerie Imperiales avec l'Artillerie qui les secondoit, obligerent les Turcs à reculer: néanmoins ils revinrent à la charge bientôt après, mais sans autre succès de leur part que de reculer de nouveau à cause du feu bien ordonné qu'on faisoit sur eux.

Dans ces entrefaites un gros de leur Cavalerie
trouva

trouva le moyen de se glisser dans le Camp Impérial où il pilla plusieurs Tentes, & massacra les maraudeurs, valets & malades; cette nouvelle apportée à l'Armée, fit faire volte-face au Comte Bathiani, Lieutenant-Général, avec les Regimens de Hohenembs & de Lichtenstein, & étant revenu au Camp, il obligea par un feu continuel la Cavalerie ennemie qui s'étoit rassemblée, à se retirer.

Pendant les Turcs n'ont pas discontinué leurs attaques contre l'Armée, jusqu'après le Soleil couché; qu'ils se retirèrent au-delà du Timock, & rentrèrent dans leur Camp, après avoir garni de monde les bords de la Riviere. Les Troupes Imperiales resterent encore quelque tems sur le Champ de Bataille, & retournerent ensuite à l'endroit où elles s'étoient formées avant de marcher à l'ennemi.

De nouveaux mouvemens au Camp des Turcs qu'on aperçut le 29. au matin, fit remettre l'Armée Imperiale en ordre de Bataille; mais ne s'en étant rien ensuivi, elle se retira jusqu'à Cudschack, où elle se rangea derechef en Bataille. Pendant la marche les Turcs voulurent insulter l'arrière-garde, & ayant été repoussés, on ne les vit plus paroître. L'Armée resta à Cudschack jusqu'au soir qu'elle cotoya le Danube par les défilés jusqu'à Perfa-Palanka, où elle campe.

On compte 200. hommes tués de la part des Imperiaux du jour de l'action, sans qu'il y ait dans ce nombre aucun Officier. La perte des Turcs qui étoient au nombre de 16000. hommes; est beaucoup plus considerable, le Champ de Bataille ayant été tout couvert de leurs morts; les Canons chargés à cartouches ont fait entr'autres un grand massacre parmi eux. Les Troupes Imperiales, & celles de Saxe qui sont à l'Armée du Comte de Kevenhuller, ont témoigné une égale bravoure dans cette Action.

On donne sur-tout de grands éloges au Comte de Kevenhuller qui s'est trouvé par-tout avec une grande presence d'esprit & beaucoup d'intrepidité.

*Combat
entre un
Vaisseau &
des Saïques
Turques.*

VI. Quelques jours avant cette Action le Vaisseau de guerre l'*Elizabeth* avoit été attaqué avec force près d'Osava par huit Saïques ennemies ; mais il s'est comporté de maniere que cinq de ces Saïques ont été coulées à fond, & les trois autres obligées de se rendre.

*Postes
abandonnés.*

VII. Plusieurs Postes dont on s'étoit emparé au commencement de la Campagne, ont été abandonnés par les Heyduques qui les gardoient, & entr'autres celui de Badojavar ; ce qui fait craindre qu'ils abandonneront encore les Palanques de Cossumblia, de Clissura, de Castanits & autres, sur le premier avis de l'approche des Turcs : Delà tout ce Pays retomberoit au pouvoir de ceux-ci. Les Heyduques en abandonnant les Postes qui leur étoient confiés, se retirent dans les montagnes auprès de leurs Familles.

*Retraite du
Général
Ghilani.*

VIII. Il en est à peu près de même dans la Valachie & dans la Moldavie à l'égard des Postes dont les Imperiaux s'étoient emparés. Les Infidèles profitans de la retraite qu'on a apprise du Comte de Munnich vers le Dnieper, sont en pleine marche dans ces deux Provinces, & se remettent dans les Postes qu'on est obligé de leur ceder en les abandonnant, à cause de la superiorité de leurs Troupes. Le Général Ghilani, sur l'avis qu'ils alloient arriver devant Tergovist, a abandonné ce Poste, & s'est retiré vers celui de Campolongo, les Turcs l'ont poursuivi dans sa retraite, mais sans succès. Le Comte de Wallis qui assistoit alors à l'assemblée des Etats de Transilvanie à Hermanstatt, en qualité de Commissaire de l'Empereur, ne fut pas plutôt informé des mouvemens des Turcs de ce côté-là, qu'il

des Princes Sc. Novemb. 1737. 361

qu'il s'est rendu à Argisch, où il s'est abouché avec le Général Ghilani, & lui a promis un renfort pour le mettre en état d'agir contre les Infidèles; mais on croit que le Général Ghilani sera obligé d'abandonner entièrement la Walachie pour n'être pas enveloppé par les Turcs.

IX. Un Détachement de trois cens Chevaux qui étoit entré dans la Moldavie sous les ordres du Comte Orsethi, Lieutenant-Colonel de Podzarzki, a été beaucoup plus mal mené. Il étoit entré dans cette Province par le défilé de Grim, & s'avançoit vers Zick pour observer les mouvemens des Turcs. Ceux-ci firent l'attirer dans une embuscade, où le Comte Orsethi fut d'abord renversé à terre, & percé ensuite d'un coup de lance; 50. hommes y perdirent aussi la vie, & le reste du Détachement s'est retiré avec précipitation.

X. On a perdu cette Campagne beaucoup de monde par les maladies, & divers Généraux, du nombre desquels est le Comte François Paul Wallis, qui est mort après une courte maladie; il y a aussi quelques Généraux malades, ce qui déconcerte beaucoup les projets qu'on a formés. Le Prince de Lobkowitz remplace le Général Wallis dans le Commandement des Troupes qui sont en Transilvanie; le 8. Octobre il est parti de Vienne à cet effet.

Les Troupes auxiliaires de Saxe sont aussi de beaucoup diminuées par les maladies, & ont perdu le Général Friele qui les commandoit, & qui est mort le 27. Septembre dernier, fort regretté à cause de sa grande expérience dans l'art militaire. Elles ont perdu au surplus le Colonel Venediger, le Lieutenant-Colonel Henning, Mr. Klein, Commissaire de guerre, le Major Edigi, les Capitaines de Cavalerie Krieger & Polentz, deux Capitaines d'Infanterie, un Cornette & un Enseigne. On ne

donnera pas ici le nombre des morts d'entre les Officiers des Troupes Imperiales , pour être un détail trop long à rapporter dans ce rencontre.

Religieux
massacrés.

XI. Ce qu'on apprend par les derniers avis venus de Bosnie, c'est que sept Religieux de l'Ordre de Saint François , lesquels ont un Oratoire près de Banialucka, se préparans à passer la Riviere *Verbas* pour se retirer dans la Croatie Imperiale, ont été arrêtés & conduits par les Turcs à Banialucka , où ils ont été raillés en pièces, à l'exception d'un seul qui a eu la permission d'aller porter cette nouvelle ou bon lui sembleroit.

Préparatifs
pour la Cam-
paigne pro-
chaine.

XII. Le Congrès qui se tient actuellement à Nimitrow en Pologne pour y traiter de la Paix entre L. M. Imp. & Czarienne , & la Porte Ottomane , ne donnant jusqu'ici qu'une foible esperance que cette Paix sera conclüe pendant l'hiver , on songe dès-à-présent à ce qui est necessaire pour ouvrir de bonne heure & soutenir la Campagne prochaine. L'on fait à ce sujet des préparatifs de guerre à Vienne & ailleurs. Les Etats des Pays héréditaires ont reçu en consequence des ordres de rassembler & fournir 25000. Recrüs & 9000. Chevaux de remonte pour la fin du mois de Fevrier de l'année prochaine ; ce qu'ils auront néanmoins la liberté de fournir partie en argent, l'office en ayant été faite par lesdits Etats, & acceptée par la Cour. On assure que Sa Majesté Imp. y a consenti, afin de ne point trop dépeupler les Pays héréditaires , & qu'elle prendra aussi à son service des Troupes auxiliaires des Princes de l'Empire , & trois Regimens Polonois que le Prince de Lubomirski a généreusement offert de lever à ses frais pour le service de ce Monarque. Il y a de plus espérance que pour subvenir aux futures dépenses de la guerre l'on négociera encore à Londres deux millions de florins d'Allemagne : On veut même que

des Princes, &c. Novemb. 1737. 363

que Mr. de Walner, Ministre de l'Empereur auprès du Roi de la Grande-Bretagne, ait déjà reçu des ordres à ce sujet.

XIII. Il y a une Ordonnance qui paroît des États d'Autriche, & qui fut publiée le 9. Septembre pour faciliter la levée de la somme qu'ils donnent à l'Empereur pour la guerre contre les Turcs, laquelle est de cinq cens mille florins. On ne remarque non plus de la part des États des autres Pays héréditaires aucune difficulté à fournir leur contingent, si ce n'est de ceux de Transilvanie, qui ne comptent point de payer la somme qui leur est demandée cette année, parce qu'ils n'ont pas encore satisfait à celle de l'année dernière, qui étoit seulement de 70. mille florins.

XIV. Au commencement d'Octobre la Princesse de Lichtenstein, épouse de l'Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France, partit de Vienne pour se rendre par Bruxelles à Paris. Le Prince son époux a dû la suivre dans le courant du même mois; d'où l'on présume que de grandes affaires sont réglées, telles entr'autres de l'accession de l'Espagne au Traité définitif, qui paroïssoit différer le départ du Prince de Lichtenstein.

Le Prince Charles de Lorraine qui s'étoit arrêté quelque-tems à Presbourg, à son retour de l'Armée, est au contraire arrivé au Palais de la Favorite, entièrement rétabli de son indisposition. Peu de jours après que ce Prince fut sorti de Presbourg, un des Bateaux du Pont volant de cette Ville, s'étoit enfoncé subitement, 124. personnes qui s'y trouvoient ont eu le malheur de tomber dans le Danube & de se noyer.

XV. Le Pape a adressé des Brefs aux Princes Catholiques de l'Empire, dans lesquels il les exhorte

Brefs du Pape au sujet de la guerre contre les Turcs.

à donner à l'Empereur un Subside proportionné à leurs forces, pour pousser la guerre avec succès contre l'ennemi commun du nom Chrétien. On voit entr'autres une reponse de l'Electeur Palatin à Sa Sainteté qui porte en substance " que connois-
 „ tant l'importance de cette guerre, & combien il
 „ importe à la Religion que le succès reponde à
 „ la justice des motifs qui ont obligé l'Empereur
 „ de prendre les armes ; Son Altesse Elect. se fera
 „ non-seulement un devoir de se prêter aux inten-
 „ tions paternelles du St. Pere ; mais qu'Elle em-
 „ ployera aussi tout son crédit & l'autorité qu'Elle
 „ a dans l'Empire, pour porter les autres Princes à
 „ suivre l'exemple qu'Elle leur donnera. „

XVI. Le Comte de Colloredo s'est employé un tems chez divers Princes de l'Empire à regler la somme que la Noblesse immédiate de l'Empire fournira, suivant la coutume, à Sa Maj. Imperiale pour la guerre contre les Turcs. Ce Ministre a fait un séjour assez long à Francfort où il a travaillé avec des Envoyés de Mayence & de Hesse-Cassel aux moyens de terminer à l'amiable quelques différends entre l'Electeur de Mayence & le Prince Guillaume de Hesse-Cassel, au sujet d'un Territoire appartenant à la Succession de Hanau que l'Electeur reclame.

La Maison de Nassau-Weilbourg prend le titre de Prince du St. Empire.

XVII. Depuis peu les Comtes de la Maison de Nassau-Saarbruck-Weilbourg ont pris le titre de Prince du St. Empire Romain. Cette dignité avoit été accordée à la Maison de Nassau-Saarbruck-Weilbourg dès l'année 1366. par l'Empereur Charles IV. & confirmée en 1688. par l'Empereur Leopold ; mais les Branches seules d'Istein & d'Ussing en prirent le titre. Le Prince Regnant de la Maison de Nassau-Weilbourg se nomme Charles-Auguste.

L'Empereur demande par un Decret de Commission
 Imperiale

des Princes &c. Novemb. 1737. 365

Impériale qui a été communiqué à la Dictature publique de la Diète de Ratisbonne, que les États de l'Empire le reconnoissent en la qualité de Prince qu'il a prise, avec tous les honneurs & les prérogatives qui y sont attachés.

A R T I C L E VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en RUSSIE, & Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **R**ussie. On s'apperçoit de plus en plus de l'importance de la victoire remportée sur les Infidèles à Oczakow par l'Armée du Général Munnich. On y a trouvé plus de mille corps morts outre ceux dont on a fait mention le mois passé, & l'on y a encore trouvé vingt pieces de Canon & quelques Mortiers que les Turcs avoient ensoüis. Ce qui a beaucoup augmenté le massacre des Turcs dans cette Ville, c'est qu'après qu'elle fut prise, quantité de Janissaires s'étans sauvés dans des Caves & Souterrains, ont mieux aimé s'y faire tuer que de se rendre. Le Comte de Munnich qui s'est d'abord éloigné de cette Place avec l'Armée, dans le dessein, à ce qu'il paroïssoit, de s'aprocher de Bender, a pris, ou a été obligé de prendre une autre résolution, à cause que son monde a été extraordinairement fatigué, & qu'il a été continuellement harcelé, & aux prises avec les Turcs & les Tartares, qui se montroient dans la marche, en ravageant tout le Pays où le Général Ruffien pouvoit se porter. Il s'est ainsi éloigné du Dnieper au lieu de s'en approcher, comme on l'avoit crû, pour aller se présenter au Grand Vizir, afin de lui livrer Bataille; &

il

il a repassé le Bog, de sorte que la Campagne étant actuellement finie, & comme les Troupes retournent en Ukraine, on recommence à Petersbourg, à Moscou & ailleurs, à travailler aux préparatifs de la Campagne prochaine, afin de continuer la guerre contre les Infidèles, au cas qu'on ne puisse parvenir à faire la Paix cet hiver.

II. Mr. de Munnich s'est depuis rendu à Oczakow avec le Prince Antoine-Ulrich de Woffembuttel, & en a examiné les Fortifications : Il a fait la même chose à Kinburn, Place d'importance dont les Russiens sont aussi les maîtres, un de leur détachement, qui après la reddition d'Oczakow avoit passé le Dnieper pour en reconnoître les environs, l'ayant trouvée abandonnée. Il y a actuellement des Ingénieurs pour la fortifier, ce qui manifeste que les Russes songent à la conserver. Comme on rebâtit aussi Oczakow au moyen d'un million 700. mille poutres & de quantité de toutes sortes d'autres matériaux qui y sont arrivés de Petersbourg, & qu'il y vient journellement des provisions & munitions suffisamment pour en remplir les Magazins, c'est également une marque qu'on ne prétend pas rendre cette Place aux Turcs, quoiqu'elle soit bien éloignée, des frontières Russiennes. La Flotille Moscovite a ordre d'y passer l'hiver.

III. Cette Flotille a eu une rencontre avec la Flotte des Infidèles depuis ce qu'on en a marqué dans nos derniers mémoires. Le 9. Août le Vice-Amiral Bredal, conformément aux ordres du Général Lasci qui étoit sorti de la Crimée, se rendit à une hauteur qu'on nomme Wiffarionow avec la Flotille, & aperçut d'abord quelques Vaisseaux Turcs qui cingloient vers la même hauteur; ce qui le détermina d'approcher plus près de la terre & de jeter l'ancre dans un endroit convenable. Vers les
deux

*Action entre
la Flotille
Russienne &
la Flotte
Ottomane.*

des Princes &c. Novemb. 1737. 367

deux heures après-midi toute la Flotte Ottomane parut; elle étoit composée de deux Vaisseaux de guerre, de treize Galeres & de 47. demi Galeres. L'un des deux Vaisseaux portoit le Pavillon du Bacha ou Amiral de la Porte-Ottomane. La Flotille du Vice-Amiral n'étant pas en état de se mesurer en pleine mer avec de si gros Bâtimens, il se retira avec les siens vers le rivage, & fit planter sur les bords de la mer quinze pieces de Canon de trois livres de bale, dont on fit un feu continuel sur les ennemis, de même que de l'Artillerie de la Flotille, depuis six heures jusqu'à huit heures du soir, qu'ils se retirèrent hors de la portée du Canon.

Le 10. à huit heures du matin, les Turcs revinrent à la charge, ce qui engagea le Vice-Amiral à faire encore porter à terre deux Canons chaecn de 12. livres de calibre, & à retirer la Flotille sur le rivage autant que le fond le permit. Le Vaisseau portant le Pavillon du Bacha fut celui qui s'aprocha le plus près de la Flotille, & fit un grand feu; mais le Canon des Prames Russiennes, & ceux qu'on avoit mis sur les bords de la mer, tirerent sur lui avec tant de succès, qu'il fut obligé de se retirer. Le feu des autres Bâtimens Turcs & de la Flotille continua jusqu'à midi avec beaucoup de vigueur, quoique sans perte du côté des Russes: mais de celui des Infidèles on compte qu'elle a été considerable; du moins par les manœuvres qu'on vit faire au Vaisseau du Capitan Bacha, & à d'autres, on a lieu de croire que ces Navires ont été fort endommagés. Il n'y a eu que deux hommes tués & cinq blessés de la part des Russiens. Vers les deux heures de l'après-midi toute la Flotte Ottomane se retira vers le Promontoire de Kouge.

IV. Après que le Général Lasci eut passé le 4.

Août

Août la Riviere Sangura , comme on l'a dit le mois dernier , & qu'il eut donné les ordres que le Vice-Amiral Bredal a exécutés , il passa ensuite le *Giloye-More* oumer croupissante , sur un Pont de Bâteaux qu'il y avoit fait construire , & après s'être arrêté quelque-tems sur les bords de cette mer , il alla camper près de la Riviere de *Molotzi - Woddi* , d'où il détacha des partis vers Precop & le Dnieper pour reconnoître les Tatars , parce qu'il avoit avis que leur Kan étoit sorti de la Crimée avec plusieurs de ses Hordes ; mais n'ayant rien effectué , il a quitté la Riviere *Molotzi - Woddi* , & s'est mis en marche avec son Armée vers Barda , d'où , à ce qu'on croit , il sera allé prendre des quartiers d'Hiver aux environs de Bachmut. Ce Général a auprès de lui dix mille prisonniers qu'il fait pendant son expédition dans la Crimée.

V. Au commencement de Septembre le Comte de Biron , nouveau Duc de Courlande , a reçu par un Express venant de Dresde , le Diplôme confirmatif de son élection , avec le Sceau Ducal & les autres Actes nécessaires. S. A. S. a depuis donné part de son avènement à la Souveraineté de Courlande , à diverses Puissances , & entr'autres à la République d'Hollande.

VI. L'Ambassadeur de Perse qui réside à la Cour de la Czarine , y a notifié que Thamas-Kouly-Kan son Maître , après avoir remis sous la puissance des rebelles qui s'étoient soulevés contre lui , sur les frontieres de la Tartarie , s'étoit rendu dans la Province de Candabar , & en avoit assiégé la Capitale. Le Ministre Persan a en même-tems donné avis à la Cour que le Grand Mogol avoit envoyé à Thamas-Kouly-Kan une Ambassade solennelle , pour le reconnoître en qualité de Sophy de Perse , & que lui Kouly-Kan avoit de son côté envoyé
au

P O L O G N E.

I. **A**L'issuë des trois séances que les Ministres Plénipotentiaires de l'Empereur, de la Czarine & de la Porte Ottomane assemblés au Congrès du Nimitrow, ont tenu sur le grand ouvrage de la Paix, ceux du Grand Seigneur, envoyèrent un Dragoman (c'est un Interprète) à Constantinople avec les propositions des deux Puissances Alliées, qui veulent mettre *l'uti possidetis* pour base de la négociation. Ce fut le 24. Août que cet Interprète a été envoyé au Sultan, & jusqu'à son retour les Conférences ont cessé absolument. Mais le 28. Septembre qu'il avoit apporté de nouvelles instructions fort amples aux Ministres Ottomans, les Conférences recommencerent, & celle qui se tint ce jour-là fut plus longue que toutes les précédentes. Comme on n'a rien publié des matieres qui en ont fait le sujet, il est vraisemblable qu'on n'y en aura encore entamé aucune d'importance; & l'on conjecture de là & des préparatifs que font tous les Ministres, qu'ils comptent de rester tout l'hiver à Nimitrow, & par conséquent que le Congrès trainera en longueur, d'autant plus qu'on ne s'apperçoit pas que la Porte se prête à des facilités pour l'accelerer.

II. On voit depuis quelque tems que la République de Pologne songe de former des prétentions sur la Forteresse de Choczim située sur le Niester, à peu de distance de Caminiee. C'est un article qu'elle paroît avoir dessein de porter au Congrès de Nimitrow; on dit même qu'elle en a chargé Mr. Peplowski, Castellan de Wolhinie, qui est nommé pour aller au Congrès en qualité de son Ministre, & de S. M. Polonoise.

III. La mort du Grand Trésorier de la Couronne arrivée depuis peu, fera, dit-on, vaquer cette importante Charge jusqu'au retour du Roi en Pologne, quoiqu'un grand nombre de Seigneurs la briguent actuellement. Le Comte Siedlnicki, Trésorier de la Couronne, en fait en attendant les fonctions.

D A N N E M A R C. S U E D E.

I. **L**E Marquis de Chavigni est arrivé à Copenhague en qualité d'Ambassadeur du Roi Très-Chrétien. Comme il a de fréquentes conférences avec les Ministres de S. M. depuis son arrivée, on prétend que c'est au sujet d'un Traité de Subside à conclure avec la France.

II. La Compagnie Orientale de Copenhague continue son commerce avec beaucoup de succès, un Vaisseau arrivé sur la fin d'Août de la Chine, & un autre de Saint Thomas, en ayant apporté beaucoup de Marchandises, que l'on a vendues avec grand profit, si ce n'est des porcelaines dont la Compagnie n'en a pas tant retiré.

Des Manufactures que Sa Majesté Danoise a établies dans son Royaume, ont aussi tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Quantité d'ouvriers qu'on a fait venir d'Hollande, font d'aussi bons draps que celui qui se fabrique à Leide, & des Bas tels qu'on les peut désirer. On fait aussi des Toiles aussi belles que dans aucun autre Pays, & l'on les blanchit ensuite à la manière d'Allemagne. Tous ces établissemens ne sont pas sans donner toujours beaucoup d'ombrage aux Hollandois, mais il ne paroît pas que la Cour s'en inquiète en aucune manière.

III. La Compagnie Orientale de *Stockholm* va également son train sous la protection de Sa Maj. Suedoise, & prend tous les jours un nouveau lustre,
sans

des Princes &c. Novemb. 1737. 371

sans que la Cour reçoive davantage à ce sujet des représentations de la part de la Hollande, parce que celles qui lui ont été faites ci-devant, ont toutes été infructueuses.

Mr. le Comte de St. Severin vient relever à Stockholm le Comte de Castéja, dans son Ambassade de France. On sçait que ce nouveau Ministre du Roi Très-Christien est chargé de renouveler le Traité de Subside qui a subsisté long-tems entre les deux Couronnes, & dont le renouvellement a été interrompu par la dernière guerre de Pologne.

A R T I C L E VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable' en ANGLETERRE & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. La méfintelligence est allée en augmentant entre le Roi & le Prince de Galles son fils, depuis ce que nous en avons rapporté dans nos derniers Mémoires. Le 24. Septembre Sa Maj. envoya à ce Prince trois Députés du Conseil Privé pour lui insinuer qu'il eût à quitter le Palais de St. James. Son Altesse Royale obéit sur le champ, & se retira à celui de Kew. Trois jours auparavant Elle avoit reçu par le Duc de Grafton, Grand Chambellan du Roi, un Message au même sujet, & qui contient les raisons du mécontentement de Sa Maj. envers le Prince son fils; en voici la teneur.

Les Protestations que vous faites dans votre dernière Lettre d'une attention particulière pour ma personne, sont si ouvertement contredites par vos actions, qu'elles ne sçauroient m'en imposer. Vous

Message du Roi au Prince de Galles.

vous

vous souvenez, sans doute, que vous ne donniez part de la grossesse de la Princesse, ni à Moi ni à la Reine, qu'un mois avant ses couches. Dans la semaine qui a précédé immédiatement le jour de sa délivrance, vous l'emmenates deux fois de l'endroit de ma Résidence, dans l'attente, comme vous le déclarez de votre chef, de son Enfancement, & ces deux fois, en revenant vous me cachates avec soin, ainsi qu'à la Reine, jusqu'à la moindre circonstance d'une affaire si importante. Enfin, sans m'en donner part, non plus qu'à la Reine, vous partites précipitamment du Palais de Hamptoncourt avec la Princesse, qui se trouvoit dans un état, qu'il ne convient pas de nommer. Ayant ainsi, conformément aux mesures que vous aviez projetées, exposé à un danger évident l'Enfant & la Princesse, vous tâchez aujourd'hui d'excuser les indignitez que vous avez faites contre Moi & contre la Reine, par votre tendresse pour la Princesse & par la surprise où vous dites que vous vous êtes trouvé.

Ce procédé irrégulier & extravagant, dans une affaire aussi sérieuse que la naissance d'un Héritier de ma Couronne, est une preuve si évidente d'une défiance étudiée de Moi, & d'un mépris manifeste de mon autorité & du droit naturel, qui appartient à vos Parens, qu'on ne scauroit l'excuser par l'innocence prétendue de vos intentions, ni le pallier par des paroles spécieuses. Depuis quelque tems tout le train de votre conduite s'est écarté si ouvertement de votre devoir envers moi, qu'il y a long-tems que j'aurois eu raison de m'en croire offensé. C'est pourquoi, jusqu'à ce que vous retiriez vos égards & votre confiance, de ceux dont les instigations & mauvais conseils dirigent vos démarches inexcusables envers Moi & envers la Reine, & jusqu'à ce que vous vous rangiez à votre devoir, vous cesserez de résider dans

mon Palais de St. James, attendu que je ne sçaurois permettre qu'il soit le rendez-vous de ceux, qui, sous prétexte d'attachement pour votre personne, fomentent la division que vous avez mise dans ma Famille. & tâchent de la communiquer à l'Etat. Je ne recevrai point de reponse de votre part, que lorsque vos actions manifesteront des sentimens de devoir & de soumission, qui puissent me porter à vous pardonner, ce que je ne puis me dispenser de ressentir maintenant. Ma volonté est donc, que vous quittiez le Palais de St. James avec toute votre Famille, au moment que vous pourrez le faire sans inconvénient de la part de la Princesse. Je laisse presentement à la Princesse le soin de l'éducation de ma petite Fille, jusqu'à ce que les circonstances me portent à m'en charger moi-même. G. R.

Ce Message rendu public, a été délivré aux Ministres Etrangers qui l'ont envoyé à leurs Cours, afin que les personnes désintéressées & impartiales puissent rendre au Roi la justice qui lui est dûë.

11. Le ressentiment du Roi contre le Prince de Galles a encore éclaté davantage par des marques que Sa Majesté en a données depuis l'envoi du Message. Tous ceux qui avoient quelques Emplois chez le Roi & chez le Prince, ont été obligés de résigner l'un ou l'autre; & le Lord Chambellan a envoyé par ordre de Sa Majesté une Lettre Circulaire aux Pairs & Pairessees, aux Conseillers du Conseil Privé & à leurs Epouses, de même qu'à toutes autres personnes qui ont des Emplois au service du Roi & de la Reine, laquelle contenoit un avis de ne point aller faire la cour au Prince & à la Princesse de Galles, sous peine contre ceux qui y contreviendront, de n'être point admis en la présence de Leurs Majestés.

La plupart des Seigneurs & Dames se sont conformés en cela aux ordres du Roi ; mais il y en a d'autres au contraire, qui, non-obstant la défense qu'on vient de rapporter, ont eu la témérité de se rendre au Palais de Kew, & de faire la cour au Prince & à la Princesse.

On voit dans la conjoncture telle que sont les choses, par rapport à la déunion entre le Roi & le Prince de Galles, qu'à moins de quelques bons offices, elle continuera à subsister encore du tems. Le Duc de Saxe-Gotha, pere de la Princesse de Galles, vient à Londres pour y presenter les siens, & l'on croit devoir s'en promettre de bons effets.

II. Mr. Robinson qui est revenu de Vienne où il a menagé les affaires de la Cour Britannique, n'y retournera point ; le Roi a nommé pour le remplacer Mr. Guillaume Finch, ci-devant Envoyé en Hollande, & maintenant Ambassadeur de S. M. à la Cour de Suede. Le Comte de Cambis est actuellement à Londres, où il est arrivé le 13. Septembre avec caractère d'Ambassadeur de France. On assure qu'il est chargé d'insister sur le redressement du Tarif de Commerce avec la France, de la même manière que fait l'Empereur pour le redressement de celui des Pays-Bas.

III. Il y a long-tems, comme on le sçait, que les Anglois se plaignent des Vaisseaux Armateurs d'Espagne en Amerique, comme faisant des prises sur ceux de la Nation. La Compagnie du Sud, sur l'avis de quelques nouvelles déprédations (c'est ainsi qu'on appelle ces prises) faites par les Espagnols sous prétexte que les Bâtimens Anglois en reçoivent un commerce de contrebande, a redoublé les plaintes au Roi à ce sujet, & l'a prié de ne plus traiter l'Espagne avec autant de modération que l'on a fait jusqu'à present, si Sa Majesté ne veut pas voir

la navigation & le commerce de la Nation dans les Indes Occidentales entièrement opprimé, & la Compagnie ruinée absolument.

IV. Comme l'on ne dit plus rien à la Cour des Mémoires dont nous avons rapportés la substance, page 304. de nôtre dernier Journal, il est certain que le Chevalier Thomas Geraldino, Envoyé Extraordinaire d'Espagne, n'a plus fait d'instance là-dessus à la Cour, & qu'il laisse réfléchir à l'aise le Ministère Anglois sur ses représentations.

HOLLANDE. PAYS-BAS.

I. **A**L'exemple de la Compagnie du *Sud*, celle de cet Etat ayant fait & réitéré aussi ses plaintes aux Etats-Généraux, contre la conduite des Espagnols en Amérique, Leurs Hautes Puissances ont pris une Résolution peu attendue qui a été communiquée aux Ministres d'Espagne, de France & d'Angleterre, & dont voici le contenu.

« Les Etats-Généraux sur les plaintes réitérées
» des Sujets de la République, concernant les dé-
» préditions des Armateurs Espagnols en Amérique,
» ont pris la résolution de requérir les Rois de
» France & d'Angleterre, d'appuyer non seulement
» les représentations qu'ils ont déjà faites là-dessus
» au Roi d'Espagne, mais d'accorder aussi leur
» médiation à la République pour lui faire avoir
» de Sa Majesté Catholique la satisfaction qu'elle
» est en droit de demander, particulièrement au
» sujet d'un Navire allant à Curaçao que les Espa-
» gnols ont conduit à St. Domingue, après l'avoir
» pillé & en avoir maltraité l'Equipage. Les Etats-
» Généraux demandent la restitution de ce Bâtiment
» avec d'autant plus de raison, qu'ils peuvent pro-
» duire des preuves, qu'il a été pris en pleine Mer,

„ fut la droite route de Curaçao, qui est une Cô-
 „ lonie Hollandoise, & où il alloit débarquer sa
 „ Cargaison. Si cependant, contre la teneur des
 „ Traités & la liberté du Commerce, les Espagnols
 „ insultent & prennent même les Bâtimens qui font
 „ voile des Ports de ce Pays pour les Colonies Hol-
 „ landoises, & qu'après tant de remontrances faites
 „ à ce sujet, on ne peut se libérer de cette espece
 „ d'oppression, les Etats-Généraux prendront ces
 „ procédés pour des hostilités. Ils espèrent néan-
 „ moins que Leurs Majestés Très-Chrétienne &
 „ Britannique ne refuseront pas leur médiation à la
 „ République, afin de lui obtenir du Roi d'Espagne
 „ une satisfaction convenable. „

III. Mr. le Greffier Fagel a communiqué cette
 Résolution des Etats-Généraux au Marquis de St.
 Gilles, Ambassadeur d'Espagne; & en la lui com-
 muni quant, ce Ministre fit à Mr. Fagel les objections
 que voici.

*Objections
 du Ministre
 d'Espagne.*

„ 1. Qu'y ayant quelques difficultés entre les
 „ Cours d'Espagne & d'Angleterre, touchant le
 „ Commerce dans les Indes Occidentales, & la prise
 „ de quelques Bâtimens Anglois par les Vaisseaux
 „ Garde-Côtes Espagnols, il étoit aparent que S.
 „ M. Britannique ne voudroit pas se charger de
 „ cette médiation.

„ 2. Qu'à la vérité le Roi de France n'étoit
 „ pas dans le même cas, n'y ayant aucun sujet de
 „ plainte entre cette Couronne & l'Espagne par
 „ rapport au Commerce; mais qu'il paroïssoit rai-
 „ sonnable, avant qu'aucune Puissance fût invitée
 „ par les Etats-Généraux à se charger de la
 „ médiation entre le Roi Catholique & la Repu-
 „ blique, d'attendre la réponse finale du Roi son
 „ Maître, sur les plaintes faites touchant la prise de
 „ quelques Vaisseaux Hollandois, afin de sçavoir

» au juſte ſi S. M. Cath. veut ou ne veut pas
» donner aux Etats - Généraux la ſatisfaction qu'ils
» demandent.

» 3. Qu'avant qu'on ne donne ou que l'on
» refuſe la ſatisfaction ſouhaitée, les deux Puiffances
» intereſſées doivent juſtifier par des preuves in-
» conteſtables, l'une que la demande eſt bien fondée,
» & l'autre que ſon refus ne l'eſt pas moins; qu'au
» ſurplus cela ne ſe peut faire qu'en entrant dans
» une connoiſſance détaillé de toute cette affaire,
» non ſeulement au ſujet de la priſe du Vaiſſeau
» qui alloit à Curaçao, mais auſſi par raport à trois
» autres que les Etats - Généraux reclament, parce
» qu'il y a eu de rudes eſcarmouches de part &
» d'autre. »

Le réſultat de cette affaire a été que le Marquis
de St. Gilles enverra la Réſolution de l'Etat à
la Cour, & fera ſon poſſible pour en obtenir une
prompte répoſe; ce que ce Miniſtre a fait depuis.

IV. Nous avons dit le mois paſſé que les Etats-
Généraux avoient conſulté les Provinces de l'Etat
ſur la répoſe à donner à la communication du
Projet du Traité conclu à Vienne, qu'on nomme
Traité définitif. L. H. P. après cette conſultation
ſe ſont déclarées d'une manière à laquelle on ne
ſ'attendoit gueres, mais conformément à ce que Mr.
Horace Walpole, Miniſtre d'Angleterre, leur a
inſinué. Cet habile Négociateur de la Cour Britan-
nique leur a déclaré que le Roi ſon Maître ayant
de nouveau examiné le Projet du Traité définitif,
il n'y avoit rien trouvé qui pût l'engager, non plus
que les Etats Généraux, à prendre part à ce Traité
d'une manière ou de l'autre; qu'aucun article n'avoit
la moindre rélation, ni directement ni indirec-
tement, avec les interêts de la Grande Bretagne ou

*L'Angle-
terre & la
Hollande re-
fuſent d'as-
ceder au
Traité de
Vienne.*

des Provinces Unies; qu'ainsi les deux Puissances pouvoient & devoient même refuser d'entrer en des engagemens contractés sans leur participation, & dont les conséquences pourroient un jour les entraîner dans une guerre qui ne manqueroit pas de leur être très-préjudiciable. Ces raisons ont porté le Roi de la Grande Bretagne à faire déclarer aux Cours de Vienne & de Versailles, que S. M. Britannique ne sauroit approuver, sans de bonnes raisons, le Traité définitif, moins encore y accéder.

Après cette déclaration les Etats-Généraux résolurent de donner une autre réponse aux Ministres de l'Empereur & du Roi Très-Chrétien, & la conçurent dans les termes suivans: " Que le contenu & le Projet du Traité Définitif ne demandant ni leur accession ni leur approbation, Leurs Hautes Puissances avoient résolu de ne s'y point engager; que cependant Elles remercioient l'Empereur & le Roi de France de l'attention qu'ils avoient témoignée pour la République, en lui communiquant le Projet du Traité Définitif, & en lui laissant le choix d'y prendre la part qu'Elle jugeroit convenable. "

Cette déclaration paroît se tirer de ce que les Cours de Madrid, de Naples & de Turin n'avoient pas approuvé le Traité de Vienne; mais comme l'on assure que ces Cours y ont depuis accédé purement & simplement, & que cette matière a été mise sur le tapis dans l'Assemblée des Etats, on en présume que les Puissances Maritimes pourront bien encore changer de résolution, & trouver des raisons pour faire goûter leur changement.

V. Comme il n'y a plus aucun sujet aux Ministres de l'Empereur & du Roi Très-Chrétien qui les portent à des conférences sur l'accession des Etats
Généraux

Généraux au Traité définitif, après les déclarations qu'on vient de rapporter, ils en ont eu de nouvelles sur l'affaire de *Quilliers* & de *Bergues* qui a été comme assoupie depuis quelques mois. Mr. le Marquis de Fenelon eut là-dessus le 16. Octobre un entretien fort long avec le Président de Semaine à l'Assemblée des Etats Généraux, & peu de tems après il eut une Conférence solennelle dans la Chambre de Treves avec les Députés de L. H. P. pour leur communiquer la Réponse du Roi son Maître à une Résolution par laquelle elles ont expliqué leurs sentimens sur la succession de *Quilliers* & de *Bergue*. Cette Résolution que nous n'avons pas encore insérée dans nos mémoires, porte en substance.

*Résolution
de l'Etat sur
la succession
de Quilliers
& de Ber-
gue.*

„ Que les Etats Généraux après un examen
„ attentif sur la réponse de l'Empereur & du Roi
„ Très-Christien à leur Résolution du mois de
„ Juin dernier, ils avoient remarqué avec étonne-
„ ment l'indifférence que témoignoit ces deux
„ Monarques pour employer conjointement avec
„ l'Angleterre & la Hollande la voye Royale de la
„ médiation, pour prévenir & terminer d'une ma-
„ niere efficace, les troubles qu'on a lieu de crain-
„ dre de la mort de l'Electeur Palatin : Que les
„ déclarations que les Etats Généraux avoient faites
„ en dernier lieu, au sujet de cette affaire, étoient
„ entierement conformes aux sentimens qu'ils
„ avoient exposés dans leurs Résolutions des mois
„ de Janvier, Fevrier & Mars, & n'avoient été que
„ répétées dans celle du mois de Juin : Que la Réponse
„ que l'Empereur & le Roi T. C. avoient fait remettre
„ aux Etats Généraux au mois de Mai dernier, paroîs-
„ sant entierement conforme à ces Résolutions, qui
„ l'ont précédée, L. H. P. ne sçauroient à présent
„ comprendre pour quelles raisons ces deux Mo-

„ naïques avoient voulu délaprouver les sentimens
 „ qu'elles avoient éalés. & repetés dans ladite Ré-
 „ solution du mois de Juin.

„ Que les Etats Généraux se flatoient néanmoins
 „ de voir renouveler les assurances qui leur ont été
 „ données en differens tems de la part de l'Empe-
 „ reur & du Roi de France, que ces deux Puissan-
 „ ces concourroient de toutes leurs forces avec la
 „ République, à prévenir par un accommodement
 „ entre les Patties interessées, les funestes conse-
 „ quences qui pourroient naître de l'affaire de *Jul-
 „ liers* & de *Bargue* : Et que pour arriver à cette
 „ fin, L. H. P. étoient d'avis, que le moyen le
 „ plus efficace seroit de convenir, sans plus de délai,
 „ du tems pour la tenuë des conférences sur ce
 „ sujet, soit à La Haye, soit dans toute autre Ville
 „ qu'on jugera convenable : Que dans ce cas les
 „ Etats Généraux déclarent, que si pendant le ter-
 „ me d'un an, qu'on fixera d'abord pour la tenuë
 „ de ces conférences, l'Electeur Palatin venoit à
 „ mourir avant la conclusion des arrangemens qu'on
 „ y voudroit faire; & que l'un ou l'autre des Pré-
 „ tendans à la succession de ce Prince, voulût exci-
 „ ter des troubles avant la fin de ladite année, ou
 „ pendant la durée & la tenuë des conférences, que
 „ dans ce cas L. H. P. ne refusent pas d'agir de
 „ concert avec les autres Médiateurs, pour préve-
 „ nir les voyes de fait, & maintenir le *Statu quo*
 „ proposé, pendant le terme d'un an. „

Dans la conference du Marquis de Fenelon dont nous avons fait mention ci-dessus, il a remis aux Députés de l'Etat la Réponse à leur Résolution. On la dit favorable, & que le Roi Très-Christien approuve l'expédient proposé des Etats Généraux par rapport au *Statu quo*. Par conséquent l'on pourroit bien assembler un Congrès à La Haye pour terminer

des Princes &c. Novemb. 1737. 381

la succession litigieuse de *Quilliers & de Bergue*. A présent l'on est attendant la réponse de l'Empereur au même sujet, & pour l'agiter efficacement, supposé qu'elle soit aussi favorable que l'on publie qu'est celle de S. M. T. C.

VII. Le Prince d'Oost-Frise ne s'oppose plus à ce qu'un Commissaire de la République vienne assister aux conférences des Commissaires Impériaux à l'égard des troubles de cette Principauté, & il a déclaré qu'il admettoit à cet effet Mr. Hop de la part des Etats Généraux. Cette déclaration du Prince d'Oost-Frise levant ainsi tous les obstacles qui arrêtoient l'assemblée des Commissaires Impériaux, le Roi de la Grande-Bretagne, qui, en qualité d'Electeur d'Hannover, les doit nommer, leur a donné ordre de se rendre incessamment en Oost-Frise.

VIII. *Anvers*. Ce qui se passe au Congrès d'Anvers, donne quelque attention au Public. Le Règlement d'un Tarif n'est pas la seule matière que l'on y agite. Entre les propositions que les Commissaires de l'Empereur ont déjà faites, il y en a une partie qui tend à diminuer le Subside dont les Hollandois jouissent pour l'entretien des Places de la Barrière. Comme les Commissaires d'Hollande veulent que l'on règle dans ce Congrès des Griets de la République sur l'inexécution des articles du Traité de la Barrière, ils les ont proposés; mais les Commissaires de l'Empereur leur ayant insinué que c'étoit là une affaire de Cour à Cour, ils ont rejeté tous ces griets; & leur ont de plus déclaré au sujet de la Compagnie d'Ostende, que l'Empereur en abolissant, ne s'étoit pas engagé à ne point procurer à ses fidèles Sujets un équivalent pour la révocation de l'octroi de cette Compagnie. Par là il est visible que l'essentiel des instructions des Ministres Impériaux

riaux est, que les Puissances Maritimes contentent à l'envoi de quelques Navires Marchands aux Indes Orientales, ou que le Tarif des Pays-Bas Autrichiens soient changé & redressé selon le Plan qu'ils proposeroient; d'où l'on prétend que les Pays-Bas Autrichiens retireroient autant d'avantage que du rétablissement de la Compagnie d'Ostende.

IX. Il n'y a plus d'apparence que la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante Générale des Pays-Bas Autrichiens retournera de siôt à Vienne, puisque le bruit de son départ a cessé absolument depuis que les affaires ont changé de face par rapport au Duc de Lorraine. Mais comme l'Écurie & la Venerie de ce Prince restent dans le Pays, on en présume que le Prince Charles son fiere pourra bien y venir faire un tour l'année prochaine.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, les Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.

I. **N**aissances. Au commencement d'Août la Comtesse de Broglio, épouse du Comte de ce nom, & fils du Maréchal de Broglio, accoucha d'un fils à Paris.

La Princesse de Galles a mis aussi au monde un Prince le 12. du même mois, (voyez l'Article d'Angleterre du dernier Journal.)

Vers le commencement de Septembre la Princesse de Soubise accoucha d'un fils à Paris.

La Marquise Fodoas-Rochechouart a mis aussi un fils au monde dans la même Ville.

La nuit du 7. au 8. Octobre, la Duchesse Regnante

des Princes &c. Novemb. 1737. 383

gnante de Brunswick-Wolffembüttel est accouchée d'une Princesse dans la Résidence.

La Princesse Epouse de la Tour-Taxis accoucha le 13. du même mois d'un Prince à Bruxelles.

La Duchesse d'Olonne est aussi accouchée d'un fils à Paris ; de même que Madame Herault, Epouse de Mr. le Lieutenant-Général de Police.

II. *Mariages.* Mr. du Theil, qui a été en dernier lieu Ministre de France à la Cour de Vienne, épousa la nuit du 3. au 4. Septembre Mademoiselle de Beauchamp, fille du Secteraire des Postes de France.

Le 25. le Marquis de Lannion épousa Mademoiselle de Tonnerre, fille du Comte de ce nom : la cérémonie de ce Mariage s'est faite dans l'Eglise de St. Sulpice à Paris ; comme le nouveau marié n'avoit point encore reçu les cérémonies de son Baptême, on les lui suppléa immédiatement avant celle de son mariage. Il fut nommé par deux pauvres.

III. *Morts.* Mr. Paris, Conseiller au Parlement de Paris, & frere du fameux Abbé Paris, mourut le 16. Août à Paris & fut inhumé le lendemain dans l'Eglise de St. Gervais sa Paroisse. Comme les fanatiques Partisans du feu Abbé se persuadent que le Conseiller, mort, selon eux, en odeur de Sainteté, fera aussi des miracles, il y en a qui se pourvoient de la terre de son tombeau, & d'autres qui en vendent : On met de ce nombre une vendeuse de petites bougies, qui a été arrêtée à ce sujet dans l'Eglise où repose le Corps du feu Conseiller.

Le Général Muffling, au Service de l'Empereur, est mort des blessures qu'il a reçues en Bosnie le 22. Juller.

Le 21. la mort enleva à Ratisbonne, Mr. le Baron d'Otten, Ambassadeur de l'Electeur de Mayence à la Diette de l'Empire, & en cette qualité Direc-
teur

teur du College Electoral.

Le 23. Madame la Margrave Douairiere de Brandebourg - Culmbach, Mere de la Reine de Danemarck, mourut à Copenhague dans la 7^{me}. année de son âge, étant née le 24. Octobre 1667.

La Duchesse de Bethune est morte le 24. à Paris âgée de 28. ans.

Le 3. Septembre mourut à Londres au Palais de Hamptoncourt Mr. le Baron de Hattoiff, Secrétaire d'Etat pour l'Electorat d'Hannover.

Le Comte de Nostiz, Major - Général des Troupes de l'Empereur, est mort à Belgrade d'une chute qu'il a faite dans sa voiture qui versa en chemin, & dont il eut bras & jambes cassés. Ce Seigneur retournoit de l'Armée Impériale à Vienne, afin de se rétablir de la disenterie dont il a été attaqué.

Le 12. mourut à Toulon Messire de la Tour du Pin de Montauban Evêque de Toulon, Abbé de St. Guilin du Desert, Diocèse de Lodeve, & d'Ariano Diocèse de Montpellier.

La mort enleva le 14. à Varsovie Mr. de Mofinski, Grand Tresorier de la Couronne de Pologne.

Le Général François - Paul Comte de Wallis, qui commandoit les Troupes de l'Empereur en Transilvanie, y est mort après quelques jours de maladie.

Le 24. Septembre mourut à Madrid le Marquis de Sancta - Cruz, Chevalier des Ordres de la Toison d'or & du St. Esprit, Lieutenant Général des Armées du Roi Catholique, & Majordôme de la Reine.

Le Lieutenant - Général Friele, au service de Saxe, a payé le même tribut le 26. à Belgrade.

Le 3. Octobre mourut à St. Diez en Lorraine Mr. Jean - Benoit de Kiecler, Grand Doyen de l'Insigne Eglise de St. Diez, âgé d'environ 80. ans. Il en avoit passé 17. à Rome où il reçut le Bonnet de Docteur

Dacteur en droit Canon.

Deux jours après, la mort enleva dans la même Ville Messire Jean-Claude Sommier, Archevêque de Celarée, Prélat Assistant du Trône Pontifical, Grand Prévôt de l'Insigne Eglise de St. Diez, Conseiller Prélat à la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, Abbé Commandataire de Bouzonville &c. à l'âge de 78. ans. Il étoit parvenu à ces Dignités par son rare mérite & les services qu'il avoit rendus au feu Duc de Lorraine Leopold I. Ce Prince l'avoit honoré de sa confiance, & envoyé plusieurs fois aux Cours de Rome, de Vienne, & de Versailles, pour y menager des affaires délicates dont il s'est toujours acquitté avec succès. Les différens ouvrages dont il a illustré la République des Lettres, rendent un parfait témoignage de la profondeur de sa science. Ce Prélat est succédé par Mr. l'Abbé de Lambertie dans l'Abbaye de Bouzonville, & dans la Grande Prévôté de St. Diez, par son Coadjuteur Mr. l'Abbé de Mahuet, Vicairé Apostolique en la Principauté de Lixen; & Conseiller Prélat en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois.

Mr. Jean-Aimard Nicolai, Marquis de Goussainville, premier Président Honoraire de la Chambre des Comptes à Paris, est mort en cette Ville, âgé de 79. ans. Il étoit le septième de son nom qui a été pourvû de cet Emploi qu'il a exercé pendant 48. ans.

Le Lord Sidney, Comte de Leycester, Gouverneur de la Tour de Londres, Lord Lieutenant & Garde des Rolles du Comté de Kent, &c. mourut subitement le 8. à la Terre de Penshurst.

Le 12. mourut à Paris Dame Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues, veuve de Messire Gabriel-Claude d'O, Marquis de Franconville, Lieutenant Général

Général des Armées Navales de Sa Maj. T. C. &c.
âgé de 81. ans.

Outre ces moits, on nous requiert d'insérer celle d'un nommé Mr. de St. Rambert, mort subitement à Corny près de Metz la nuit du 24. au 25. Septembre, âgé de 98. ans. Il n'avoit jamais été malade, & l'on compte qu'il est mort d'une indigestion, parce qu'il continuoit dans son âge avancé, comme il avoit fait pendant toute sa vie, à prendre force d'alimens. Le défunt qui avoit vû presque toutes les Cours de l'Europe dans ses voyages, s'étoit acquis la confiance de plusieurs personnes de rang, auxquelles il a été souvent utile, & il est Auteur de quelques Livres qui lui auroient fait honneur, sans une prévention qu'il avoit pour ses sentimens.

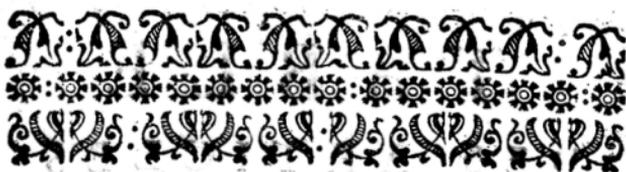
F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Novembre 1737.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	313
ARTICLE II. <i>France & Lorraine.</i>	332
ARTICLE III. <i>Espagne.</i>	344
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	348
ARTICLE V. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	353
ARTICLE VI. <i>Russie & Nord.</i>	365
ARTICLE VII. <i>Angleterre & Hollande.</i>	571
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>	382



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Sclavoniæ Rex : Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ : Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis ; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER-Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demissimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *La Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1727. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat ; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librarum negotiationem exercentibus firmè inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab
ho-

hodiernâ die computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreæ Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrium Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perperam quippe reculis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ authoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostro Cæsareo & parti læcæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nosttram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostris sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justiciam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrium temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent; quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostri subscriptarum, & sigilli Nostri Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostriâ Viennæ
die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Romani
vigefimo tertio, Hispanicorum trigefimo primo,
Hungarici & Bohemici verò pariter vigefimo tertio.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epifc. Bamb. & Hiperb. Franc.
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſaræ
Majeſtatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUFE.